

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 33

ARMÉES

Exposé d'ensemble.

Dépenses en capital.

Rapporteur spécial : M. Yvon COUDÉ DU FORESTO

(1) *Cette commission est composée de* : MM. Alex Roubert, *président* ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, *vice-présidents* ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 40), 395 (tome I) et in-8° 42.

Sénat : 39 (1968-1969).

Lois de finances. — Armées - Gendarmerie - Santé - Aviation - Marine.

SOMMAIRE

	Pages.
PREAMBULE DE SYNTHÈSE	5
Exposé d'ensemble sur les crédits militaires.....	19
Les dépenses en capital.....	24
CHAPITRE I ^{er} . — <i>Les grandes masses de crédits du titre V</i>	24
1° Transferts du titre III.....	25
2° Incidences de la crise de mai-juin 1968.....	26
3° Mesures prises pour assurer l'équilibre des dépenses du titre V.....	26
4° Bilan de l'exécution de la seconde loi-programme.....	27
CHAPITRE II. — <i>Section commune</i>	30
Section I. — Dépenses d'équipement de la Délégation ministé- rielle pour l'armement.....	31
1° Direction des recherches et moyens d'essais.....	31
2° Etudes spéciales sur l'atome et réalisations.....	32
3° Etudes spéciales sur l'engin et réalisations.....	33
4° Stade atteint dans la réalisation de la Force nucléaire stra- tégique	34
5° Evaluation du coût de la Force nucléaire stratégique.....	35
6° Autres investissements relevant de la Délégation ministé- térielle pour l'armement. — Exportations.....	36
Section II. — Dépenses d'équipement des divers services communs.	
1° Gendarmerie	40
2° Service de santé.....	40
3° Organismes interarmées.....	40
4° Autres dépenses.....	41
CHAPITRE III. — <i>Section Air</i>	42
1° Etudes, recherches et prototypes.....	43
2° Fabrications de matériels aéronautiques.....	43
3° Autres fabrications.....	46
4° Infrastructure	47
CHAPITRE IV. — <i>Section Forces terrestres</i>	49
1° Etudes, recherches et prototypes.....	49
2° Investissements techniques et industriels.....	50
3° Fabrications	50
4° Equipements divers et infrastructure.....	54
CHAPITRE V. — <i>Section Marine</i>	56
1° Etudes, recherches et prototypes.....	56
2° Investissements techniques et industriels.....	57
3° Constructions et fabrications.....	57
4° Infrastructure	63
Dispositions spéciales.....	67

OBSERVATION LIMINAIRE

Le rapport qui suit a été établi et imprimé avant le développement de la crise monétaire et l'établissement d'un plan d'austérité dont nous ignorons encore l'incidence au moment de la signature du « bon à tirer ».

C'est donc au cours de l'exposé oral qui sera effectué à la tribune du Sénat en séance publique qu'il sera possible d'évoquer les modifications qui risquent d'affecter ce budget et d'en tirer les conclusions.

PREAMBULE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le budget de la Défense nationale et, en particulier, celui des dépenses en capital pour 1969, peut se résumer en quatre observations :

1° Venant d'un plafond de 4,9 % en 1962, la part du produit national brut affecté à la Défense nationale se situe à 4,23 %, alors qu'elle était encore de 4,37 % en 1968.

La part du budget général, venant d'un plafond de 24,7 % en 1962, se situe à 18,3 % alors qu'elle était de 20 % en 1968 ;

2° Alors que les dépenses en capital étaient prépondérantes par rapport aux dépenses de fonctionnement depuis 1967, le budget de 1969 enregistre un renversement de tendance, le titre III s'établissant à 50,4 % contre 49,6 % pour le titre V ;

3° L'inflation des crédits de fonctionnement entraîne, dans une enveloppe fixée par les arbitrages gouvernementaux, à un étalement du programme nucléaire avec un retard moyen excédant six mois et, plus encore, à des restrictions pouvant être dangereuses dans l'entretien général et dans le développement de nos forces conventionnelles ;

4° Enfin, à partir d'un seuil de non-retour dans l'exécution d'un programme nucléaire ambitieux, nous nous apercevons chaque année un peu plus de la difficulté rencontrée pour modifier les programmes mettant en œuvre des techniques de pointe, de façon à nous adapter avec une souplesse suffisante à des circonstances politiques rapidement fluctuantes.

Nous nous étions attachés, l'an dernier, à rechercher si le budget qui nous était présenté était sincère, financièrement supportable et efficace. Sur ce dernier point, l'un des plus importants car rien ne sert d'affecter des crédits substantiels à notre défense s'ils doivent être inefficaces, nous serons amenés à de

plus longs développements, en évitant d'empiéter sur les attributions de la commission spécialisée. Nous allons évoquer cette année les trois mêmes préoccupations :

1° *Ce budget est-il sincère ?*

Au cours de son intervention à l'Assemblée Nationale, M. le Ministre des Armées s'est élevé avec force contre l'accusation de faire supporter, par d'autres budgets, des charges qui, en bonne logique, auraient dû grossir les dépenses militaires. *Stricto sensu*, il n'a pas tort. Nous trouvons bien, dans certains fascicules budgétaires, quelques reliquats qui, en bonne logique, devraient figurer au budget des Armées (Industrie par exemple) mais il ne s'agit là que de minces détails.

Un phénomène un peu plus discutable peut être constaté. Par exemple, le Ministère des Armées n'a absorbé qu'une très faible partie de la construction de Marcoule qui, pourtant, ne travaille que pour la Défense nationale, et 50 % de l'usine de la Hague qui, également, ne travaille que pour l'Armée. Les frais de fonctionnement de Marcoule se retrouvent au budget du Premier Ministre et il n'est pas question d'amortissement, pour l'une ou pour l'autre de ces réalisations. Nous devons cependant reconnaître que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il est parfois difficile de faire le partage dans la recherche entre ce qui est civil et ce qui est, ou sera, militaire, avec cette restriction que, lorsque la recherche devient exploitation, le distinguo devrait être plus aisé.

Notons également que le Ministère des Armées a pris en compte 5.393 millions de francs dans la construction de Pierrelatte qui ne travaille que pour l'Armée et le budget civil, 2,55 millions de francs, ce qui aggrave quelque peu les disparités signalées plus haut. Nous devons à la vérité de dire qu'une enquête un peu poussée sur le problème de la sincérité du budget des Armées et des études précises entreprises il y a deux ans, n'ont rien révélé de scandaleux dans ce domaine.

Devons-nous en conclure que le budget des Armées ne pèse pas indirectement sur des budgets civils ? C'est une toute autre affaire que nous aurons à évoquer quand nous parlerons des retombées économiques.

2° *Ce budget est-il supportable en l'état actuel de nos finances ?*

On se livre volontiers à ce sujet à des comparaisons avec les deux grandes puissances : U. S. A. et U. R. S. S., ou avec des pays voisins et amis. Nous estimons qu'il ne faut pas attacher à ces comparaisons une importance excessive. La Grande-Bretagne affectait 5,2 % en 1968 de son produit national brut à sa défense ; la R. F. A. 3,55 % et l'Italie 2,8 %, alors que nous nous situons à 4,23 % en 1969.

En nous référant au budget général, la Grande-Bretagne affectait 17,6 %, la R. F. A. 23,38 %, et l'Italie 13,2 %, contre 18,3 % à la France en 1969. Il est curieux de constater que nous nous situons en dessus de la R. F. A. pour la part du produit national brut, et en dessous pour la part du budget général, ce qui tendrait à prouver, s'il en était besoin, que le budget général de la R. F. A. est singulièrement plus modeste pour sa défense que celui de la France par rapport au produit national brut.

Evidemment, nous nous trouvons très en dessous des taux qui affectent, aux U. S. A. et en U. R. S. S., le produit national brut et le budget général au profit des Armées, les U. S. A. consacrant à peu près 42 à 43 % de leur budget général à la Défense nationale, et 8,82 à 9 % de leur produit national brut à cette même défense. Encore faut-il ajouter que l'indépendance relative des différents Etats de l'Union doit probablement augmenter encore cette proportion.

Quant à l'U. R. S. S., les taux sont vraisemblablement du même ordre, sinon supérieurs, encore que nos renseignements soient fragmentaires et que les modes de calculs soient très différents.

Mais ces comparaisons, comme nous l'avons déjà indiqué, nous paraissent quelque peu stériles. En effet, les valeurs relatives ne peuvent présenter d'intérêt que si elles concernent des pays d'importance démographique, d'évolution technique et de produits nationaux bruts analogues.

En cas de grosses disproportions, les petits pays ne conservent pas assez de produit national brut, à taux égal, affecté à la défense nationale, pour exécuter les tâches civiles essentielles et productives, alors que les nations plus importantes sont encore à l'aise et peuvent cumuler expansion civile et escalade militaire.

Nous semblons, quant à nous, avoir atteint dans nos difficultés actuelles un seuil en valeur absolue qu'il serait dangereux de franchir.

Quoi qu'il en soit et dans l'état actuel des choses, bien entendu au seul point de vue quantitatif, le volume global de l'effort militaire qui nous est demandé est encore supportable. Il reste à examiner si, qualitativement, il en est de même, et c'est alors que nous sommes obligés d'aborder le troisième point, c'est-à-dire l'efficacité.

3° *Ce budget est-il efficace ?*

Nous pensons qu'une telle étude ne peut être entreprise sans rappeler, d'une façon sommaire et sans nous soucier de l'ordre chronologique, les principaux événements politico-militaires qui ont marqué les douze mois nous séparant de notre dernier rapport publié en décembre 1967.

En mars 1968, le général Ailleret était tué dans un accident d'avion à la Réunion.

Quelques semaines auparavant, en décembre 1967, il avait préconisé avec, semble-t-il, l'accord du Gouvernement, la défense tous azimuts.

Dans le même temps, l'U. R. S. S., après avoir envisagé et probablement créé avant notre rapport de 1967, des dispositifs de dissuasion ou d'attaque orbitale, développait son réseau de missiles anti-missiles malgré des invitations pressantes des U. S. A. de renoncer à ce moyen de défense ruineux pour des pays même très fortement industrialisés et de l'envergure des deux grandes puissances.

La Chine populaire faisait exploser sa première bombe thermo-nucléaire ou dopée (la vérité entre ces deux hypothèses est encore mal connue) et, court-circuitant délibérément les stades de vecteurs aériens pilotés ou sous-marins, s'orientait délibérément, semble-t-il, vers la construction de fusées intercontinentales.

La guerre se poursuivait au Viet-Nam avec des moyens conventionnels de plus en plus perfectionnés et une forme l'identifiant à une guerre de partisans et de guérilla beaucoup plus qu'à une guerre de position et de mouvement malgré les effectifs et les

moyens mis en jeu. Le marteau pilon américain ne réussissait pas à venir davantage à bout du nid de frelons vietnamien que celui-ci ne pouvait bouter dehors le colosse américain, et chacun s'apercevait qu'il devenait à l'un ou l'autre camp impossible de gagner ou de perdre la guerre avec des armes conventionnelles sans que, pour autant, les U. S. A. fassent menace d'utiliser l'arme atomique.

Les U. S. A. décidaient, eux aussi, de se doter de missiles anti-missiles.

Le conflit du Moyen-Orient se transforme de plus en plus en une guerre tiède avec des accrochages sporadiques mais parfois violents entre les différents partenaires, mais toujours avec des armes conventionnelles.

La France maintient son embargo sur la livraison des *Mirage III* à Israël, mais ne voit aucun inconvénient à livrer des armes à l'Afrique du Sud, voire à la Syrie, malgré l'embargo appliqué à celle-ci sur les livraisons provenant d'autres pays occidentaux.

Des conflits internes — guerres civiles ou tribales — éclatent au Nigeria et au Congo Kinshasa. La France intervient efficacement mais sans difficultés au Tibesti, à la demande du Président du Tchad.

Des révoltes étudiantes se développent dans de nombreux pays : R. F. A., Japon, U. S. A., Mexique, etc., France, avec des prolongements sociaux plus ou moins marqués.

L'U. R. S. S. envahit sans coup férir la Tchécoslovaquie pour s'opposer à une évolution plus libérale du concept communiste dans ce pays puis, après une série de conférences, retire une partie de ses troupes en laissant des garnisons importantes autour des principales villes.

La France, tout en condamnant cette intervention, proclame qu'il s'agit là d'un incident de parcours qui ne doit pas mettre en cause la politique de détente.

L'U. R. S. S. donne des avertissements sérieux à la Roumanie et indirectement à la Yougoslavie.

Puis sa flotte de guerre franchit le Bosphore et pénètre en Méditerranée avec un tonnage encore très inférieur à la VI^e flotte américaine et même inférieur en quantité aux flottes française et italienne réunies, mais avec des unités très modernes et pourvues de missiles dont une partie à tête probablement nucléaire. Quelques

unités de cette flotte, dont les éléments porteurs de fusiliers marins, effectuent un retour vers la mer Noire en laissant en Méditerranée les navires les plus efficaces et pourvus de missiles.

Des menaces très précises sont adressées à Israël en cas de réédition d'opérations de commandos telles que celles sur la centrale de Nag Hammadi en Egypte, dans le cas où des ingénieurs russes travaillant à Hassouan viendraient à être attaqués directement ou même par erreur.

Menaces également, mais plus voilées, de dégager par la force le canal de Suez.

Réarmement et entraînement accélérés de l'Egypte.

Enfin, installation à Mers-el-Kébir d'équipes de techniciens chargés, paraît-il, de l'entretien et du fonctionnement des installations électriques que les Algériens ne sont pas capables d'assurer et dont ils n'ont pas songé à demander à la France d'assumer la charge.

Voyage du général de Gaulle en Turquie, qui refuse de se détacher de l'O.T.A.N. en raison des événements de Méditerranée.

Article du général Combaux dans la « Revue de Défense nationale » du mois d'octobre, faisant des réserves précises sur la défense « tous azimuts ».

Enfin, élection de M. Nixon à la Maison Blanche, alors que Saïgon renâcle à s'installer à la même table de conférence que le F. N. L. après l'arrêt des bombardements au Nord Viet-Nam.

De tout cela, que devons-nous retenir schématiquement ?

Tout d'abord, notre position ne cesse de se dégrader.

Nous étions, auparavant, relativement à l'abri grâce au glacis oriental sous la protection de l'O.T.A.N. Nous avons de vastes baies ouvertes sur la Méditerranée et l'Atlantique. La fenêtre Méditerranée se referme et la base de Mers-el-Kébir, que nous avons jugée sans importance, semble parfaitement convenir aux soviets, malgré des dénégations qui rappellent étrangement celles enregistrées au moment de l'affaire de Cuba.

Le glacis oriental se rétrécit par l'occupation soviétique en Tchécoslovaquie et la menace qui pèse sur la Roumanie et la Yougoslavie et peut-être sur la Norvège et l'Autriche, voire, mais pour d'autres raisons, sur l'Albanie.

La politique de détente, quoi qu'en dise le Ministre des Affaires étrangères, semble recevoir un coup très dur dont elle risque de ne pas se relever de sitôt. Et nous refermons nous-mêmes chaque jour un peu plus la seule fenêtre qui nous reste sur l'Atlantique. Mieux encore, notre politique, jointe à l'élection américaine, risque de replonger les U.S.A. dans un isolationnisme dont l'histoire nous a démontré les dangers.

Nous paraissions être là bien loin du budget des dépenses en capital des Armées, et nous sommes pourtant au cœur du sujet.

Nous mesurons maintenant, comme il ne nous avait jamais été donné le le faire, combien nos ambitions généreuses mais utopiques d'indépendance militaire pouvaient être fragiles, alors que nous n'étions même pas capables d'assurer notre indépendance économique. Mettre le doigt dans l'engrenage de la force stratégique nucléaire conduit à un enchaînement de dépenses sans cesse croissantes sans que, pour autant, nous puissions suivre le train des deux ou peut-être trois puissances en y comprenant la Chine qui, avec des moyens financiers et des possibilités de recherche autrement importantes, accroissent jour après jour, dans ce domaine, leurs moyens de destruction ou de défense, sans pour autant abandonner le perfectionnement de leur armement conventionnel.

Mais rien ne pouvait mieux nous faire toucher du doigt la fragilité de l'option que nous avons prise en faveur de l'armement nucléaire stratégique que les événements de mai et juin. Il a suffi de 40 jours de désordre pour que notre économie se trouve dans un état tel qu'il conduise à des arbitrages espaçant dans le temps l'exécution de projets nucléaires déjà engagés, en annulant d'autres tels que la défense « tous azimuts » impliquant des missiles à portée mondiale et orbitale et des missiles anti-missiles, annulant également le projet Mandragore, réduisant de façon dangereuse la poursuite de notre armement conventionnel et ne permettant pas l'entretien rationnel de nos armements existants. Il faut bien se convaincre que le monde est arrivé à un tel point dans l'équilibre de la terreur que nul Chef d'Etat ne peut se permettre, sans prendre des risques démesurés, non seulement d'utiliser l'arme atomique, mais même de menacer de s'en servir. On peut admettre que c'est là l'un des objectifs de la dissuasion

et on ne pourrait que s'en montrer satisfait si, dans le même temps, on ne voyait se développer les conflits où des armes conventionnelles de plus en plus perfectionnées sont fournies et essayées à moindres frais par les grands pays producteurs, aux dépens de nations interposées.

Or, notre Armée de Terre, notre Marine et, dans une mesure peut-être plus faible, notre Aviation, sont réduites à la portion congrue et cela pour alimenter, bien encore qu'imparfaitement, notre force nucléaire.

Nous avons lu avec intérêt la revue américaine *Air Force* d'octobre 1968 qui, dans un article fort élogieux, place nos forces aériennes, et même nos forces terrestres, à un rang fort honorable dans la défense européenne. Et si nous sommes convaincus de l'excellence de certains de nos matériels, il n'en est pas moins vrai que nous déplorons les retards apportés à parfaire leur existence au sein de nos forces et la survivance de certains appareils désuets, que ce soit parmi nos forces terrestres (chars Patton, par exemple) que parmi notre aviation embarquée (Etendard ou Alizé).

Mais, pour en revenir à la force nucléaire, nous venons, certes, d'enregistrer des succès flatteurs pour notre amour-propre, dans l'approche de la maîtrise thermonucléaire.

Mais il reste le plus difficile à réaliser : la militarisation, et elle exige beaucoup de calculs et beaucoup d'essais.

Nous reconnaissons bien volontiers que les explosions récentes que nous avons provoquées sous ballon n'ont pas amené chez nos voisins les plus critiques, des réactions violentes. Malgré tout, et malgré les précautions prises pour atténuer l'importance des retombées radio-actives, il est exclu d'effectuer dans l'atmosphère la totalité des essais nécessaires. En évoquant, l'an dernier, cette fatalité, nous précisions que les atolls ne se prêtaient pas aux essais souterrains, et nous avions l'inquiétude de voir certains esprits plus soucieux de technique que de finance s'orienter vers les Kerguelen, ce qui, sur le plan budgétaire, paraissait à proprement parler aberrant.

Mais, comme l'entêtement ne perd jamais ses droits, nous avons ouï dire que des sondages étaient effectués dans le corail pour voir à quelle profondeur se situait le socle rocheux, dans

l'espoir que cette profondeur n'excéderait pas 30 ou 40 mètres. La déconvenue a été sérieuse : le corail présente des épaisseurs de 3 à 400 mètres, ce qui exclut, sans travaux titanesques, le creusement de galeries de tir dans les sous-sols des atolls.

On songe maintenant, d'une façon encore assez vague, à l'archipel des Marquises, mais ces îles ne comportent ni port, ni piste d'atterrissage, ou à la Nouvelle-Calédonie dont le sol est truffé de mines et où la densité de population, sans être importante, n'est pas moins notable.

Dans nos rapports précédents, nous avons toujours pensé que nous ne pouvions pas nous désintéresser de l'atome ; que, dans cet esprit, il était même utile de se pourvoir de bombes au plutonium miniaturisées pouvant être utilisées dans l'industrie privée, travaux publics en particulier, et même comme arme tactique, encore que nous soyons de plus en plus réservés sur ce dernier point, en raison des risques d'escalade inévitables. Nous n'avons jamais caché nos réserves quant à la création de vecteurs soit de première génération (Mirage IV) pour des missions stratégiques même s'il leur est possible de voler à basse altitude, ce qui réduit leur rayon d'action mais diminue le risque d'interception, soit encore plus de missiles S. S. B. S. de portée moyenne, 2.500 puis 4.000 kilomètres, enterrés en silos mais repérés à l'avance par nos adversaires éventuels et dont au surplus, le retard d'exécution rend l'intérêt de moins en moins évident.

Enfin, nous disions l'an dernier qu'à l'extrême rigueur, se comprendrait mieux l'usage de sous-marins nucléaires dotés de missiles M. S. B. S. dont la mobilité rend le repérage un peu plus difficile. Mais, là aussi, les retards s'accroissent et les progrès de la chasse sous-marine par submersibles nucléaires réservés à cet usage ont été tels qu'il est vain d'envisager l'emploi de sous-marins nucléaires offensifs sans leur escorte-chasseur, ce qui est hors de notre portée financière, et nous l'avons bien vu dans l'ajournement *sine die* de la mise en chantier du sous-marin « Rubis ».

Nous butons donc toujours, en ce qui concerne la défense atomique, sur l'escalade financière à laquelle nous sommes inévitablement conduits par l'escalade technique, et que nous ne pouvons soutenir. Cette idée commence d'ailleurs à gagner les milieux militaires spécialisés.

Dans notre rapport de l'an dernier, nous avons abondamment cité le général Beaufre. Dans un article paru dans le journal « Le Figaro » du 25 octobre 1968, intitulé « L'O. T. A. N. et la Tchécoslovaquie », celui-ci, tout en critiquant l'inefficacité de l'O. T. A. N. pour le maintien de la sécurité en Europe, et sans préconiser le retrait de l'Alliance Atlantique, suggère qu'il est sain de revenir à des moyens politiques pour prévenir les crises, ce qui, à notre sens, ne peut se réaliser que dans le cadre d'une Europe unie.

Enfin, le général Combaux, dans un article de novembre 1968 de la *Revue de Défense nationale*, sous le titre « Défense tous azimuts ? oui... mais... » donne le coup de grâce à une conception hors de notre portée.

Nous conseillons, à ceux que cette question intéresse, de relire cet article qui résume, mieux que nous ne saurions le faire, les inquiétudes que nous pouvons avoir et qui font apparaître une nouvelle notion, celle du périmètre national ami, ou contrôlé, minimum pour une défense nucléaire valable.

Passons maintenant aux armes dites conventionnelles. Nous avons été quelque peu surpris de l'exposé de M. le président de la commission de la Défense nationale à l'Assemblée Nationale, qui, de même que l'article de la revue *Air Force* que nous avons cité plus haut, affirme que nos forces terrestres, maritimes et aériennes, en effectifs et en matériels, se classent les quatrièmes du monde, et sont supérieures aux forces européennes, U. R. S. S. exceptée.

Nous ne voyons pas très bien, d'une part, quel est l'adversaire potentiel que nous pourrions avoir en Europe en dehors de l'U. R. S. S. ; d'autre part, si notre position est exacte quantitativement, il faudrait regarder la chose de plus près qualitativement, et nous avons le droit d'être plus réservés quand nous voyons le retard pris par la rénovation de notre Marine, par le renouvellement de notre matériel terrestre, et également par le renouvellement de notre flotte aérienne.

Il n'est, pour se pénétrer de ces quelques idées, que de se référer à l'exécution de la loi-programme militaire dont l'achèvement était prévu pour 1970.

Plus heureux que l'Assemblée Nationale, nous avons eu la bonne fortune d'être saisis avant la discussion de ce budget du « Compte rendu sur le programme d'équipement militaire », et nous

regrettons simplement de ne pas avoir trouvé dans ce document des statistiques globales indiquant le taux d'avancement de cette loi-programme par grands chapitres.

La seule conclusion de cet opuscule est assez décevante et se résume dans la dernière phrase de la conclusion : « Dans ces conditions, les grandes lignes des programmes militaires pour la période 1969-1975 ne peuvent donc être encore définies. »

Nous allons tenter d'y voir un peu plus clair en rappelant toutefois que dès la discussion de l'an dernier à l'Assemblée Nationale, le rapporteur, qui était M. Le Theule, actuel Ministre de l'Information, réclamait déjà une révision de la loi-programme.

D'après les renseignements qui m'ont été communiqués après regroupement des principaux chapitres et qui sont résumés dans le tableau de la page 26, nous constatons que les crédits affectés aux engins vecteurs sont en avance de 63 % sur les prévisions de la loi-programme ; ceux affectés au matériel aéronautique, en avance de 20 % (opérations Jaguar et Mirage F 1). Enfin ceux affectés aux bâtiments de combat sont en avance de 32 % (sous-marins nucléaires). Tous les autres crédits sont en régression, et en particulier le matériel terrestre de près de 30 %.

Ces distorsions, éminemment dangereuses dans la situation actuelle, ont pour effet de nous obliger à maintenir en service du matériel ruineux d'entretien, d'une totale inefficacité (chars Patton, par exemple) et à repousser à une date beaucoup trop lointaine la rénovation d'une flotte qui, usée par les campagnes de tir du Pacifique, va se trouver à peu près en même temps à limite d'usage, alors que les menaces sur nos frontières maritimes et terrestres se précisent.

Retombées économiques.

Les dépenses d'armement sont-elles totalement ou en majeure partie improductives ? Dans quelle mesure contribuent-elles au progrès technique civil — ou au contraire nuisent-elles à ce progrès ? C'est un sujet qui revient sans cesse dans nos préoccupations de financiers et d'économistes.

L'an dernier, des débats à la télévision, des articles, des publications diverses s'attachaient à démontrer les bienfaits des recherches militaires pour les progrès industriels civils.

Cette année, une sourdine a été mise sur cette propagande, et très curieusement, dans les rares interviews que nous avons pu entendre, ce sont les militaires qui ont été les plus réservés quant à ces retombées.

En revanche et comme l'an passé, de multiples articles étrangers ou français ont traité du problème.

Il est pour nous d'autant plus important que, dans notre situation économique actuelle, nous ne saurions oublier que l'armée est le tuteur de la construction aéronautique qui occupe plus de 100.000 travailleurs et que ses arsenaux et sa construction navale apportent une contribution très notable à l'emploi de notre main-d'œuvre spécialisée disponible. Or des articles civils, tels que ceux de M. Lammers dans le périodique *Energies* du 8 novembre 1968 sur les « Retombées militaires », faisant également référence au programme Hindsight américain, recherchent le profit économique pour les nations considérées des investissements en recherches de défense.

En ce qui concerne la France, l'auteur admet que 35 % environ des dépenses de recherche sont financées sur fonds publics au titre de la défense, ce qui (et nous citons) « classe le secteur militaire comme le plus grand dépensier de France en matière de recherches ».

Quant aux U. S. A., 9 % des découvertes militaires peuvent être classées comme scientifiques et 91 % comme technologiques ; 95 % de tous les faits (on entend par là l'ensemble et la combinaison des divers éléments composant une arme par exemple) étaient motivés par un besoin défensif reconnu et 0,3 % seulement venaient de la science désintéressée.

Le rapport américain Hindsight concluait ainsi : « Par dollar d'investissement, le secteur non défensif a produit moins d'un dixième des découvertes utilisées pour la défense ».

Il n'est pas question de tirer des conclusions absolues d'un débat qui est en réalité à double entrée : influence des recherches militaires sur l'économie civile et *a contrario* influence des recherches civiles sur la défense militaire, et là aussi nous croyons que le vrai débat n'est pas là. Nous constatons qu'il existe une nouvelle distorsion dans le projet de budget qui nous est soumis et que, dans l'examen des crédits par nature (voir tableau page 22), les

études, recherches et prototypes accusent seuls une réduction importante par rapport à 1968, et c'est là un motif supplémentaire d'inquiétude.

D'autre part, comme nous l'avons déjà souligné quand nous avons examiné si le budget était financièrement supportable, il est aisé de concevoir que dans un pays à population limitée tel que le nôtre le réservoir de cerveaux est trop restreint pour que la ponction effectuée par le service des recherches et études de l'armée ne joue pas un rôle qui peut être dangereux sur la masse des cerveaux affectée aux recherches civiles.

La compensation ne saurait être trouvée que dans ces fameuses « Retombées économiques » si souvent évoquées.

Il serait absurde d'en nier l'existence aussi bien en matière aéronautique qu'en électronique, et M. Lammers a raison de le souligner.

Il serait aussi néfaste de ne pas voir que dans beaucoup de domaines civils les crédits publics ou privés consacrés à la recherche sont inférieurs, toute proportion gardée, à ce qu'y consacrent les nations industrielles, et nous avons souvent eu au Sénat à débattre de cet important sujet.

Le problème ainsi posé est mis en lumière de façon frappante par le déficit de notre balance commerciale de matière grise et par la masse de brevets étrangers que nous exploitons sous licence.

Dans quelle mesure la ponction militaire sur notre élite scientifique en est-elle responsable ? C'est une question que les études embryonnaires actuelles permettront peut-être de résoudre mais à laquelle nous ne saurions actuellement répondre.

Il nous faut cependant souligner l'inquiétude des industries aéronautiques et spatiales et de leurs sous-traitants, électroniciens pour la plupart, et nous nous bornerons à citer un court passage de leur rapport de 1967-1968.

« En tout état de cause, le Gouvernement va se trouver confronté avec un très délicat problème, car, nous allons le voir, le développement des opérations initialement prévues au projet de budget 1969, le lancement de matériels nouveaux qu'il comportait, étaient nécessaires à la fois au redressement à court terme de

nos plans de charge, au maintien de l'activité de nos bureaux d'études et à la réalisation de nos objectifs en matière d'exportation.

« Or des réductions d'effectifs comportant des licenciements, des réductions généralisées d'horaires corrélatives à des baisses d'activité, qui en toutes circonstances, constituent des mesures d'une application malaisée de par leurs conséquences sociales et humaines, n'apparaissent guère concevables après la crise sociale que nous venons de subir. »

Cette situation ne manque pas d'être préoccupante au moment où de grands problèmes de reconversion se posent dans de nombreuses régions de l'hexagone français.

*
* *

Fidèle à des habitudes déjà anciennes en ce domaine, la Commission des Finances n'a pas adopté de position définitive sur le budget des Armées.

Elle s'est bornée à fournir des éléments d'appréciation au Sénat pour permettre à ses membres de se prononcer en leur âme et conscience sur un budget qui, s'il est en réduction relative, n'en représente pas moins une part importante des dépenses de l'Etat.

EXPOSE D'ENSEMBLE SUR LES CREDITS MILITAIRES

Les deux questions qui se posent en permanence à travers l'examen des crédits militaires pour 1969 sont les suivantes :

— dans quelle mesure les incidences de la crise de mai-juin 1968 sont-elles venues modifier les prévisions de crédits pour 1969, particulièrement en ce qui concerne le déroulement de la seconde loi-programme qui en sera, au 1^{er} janvier prochain, à sa cinquième année d'exécution ?

— dans quelle mesure la priorité donnée sur le plan national, en 1969, aux dépenses concernant l'Education nationale et l'Agriculture est-elle venue accentuer les conclusions précédentes ?

*
* *

Le montant des crédits proposés en 1969 pour l'ensemble du budget des Armées s'élève à 26,4 milliards de francs, en augmentation de 1,371 milliard environ sur 1968.

La répartition par grandes masses est la suivante pour les crédits de paiement et les autorisations de programme (en millions de francs) :

	1968	1969	DIFFERENCES
<i>Crédits de paiement.</i>			
Titre III. — Fonctionnement	12.008,9	13.293,8	+ 1.284,9
Titre V. — Equipement	12.982,1	13.069	+ 86,9
Totaux	24.991	26.362,8	+ 1.371,8
<i>Autorisations de programme.</i>			
Titre III. — Entretien des matériels programmés	779,7	863,1	+ 83,4
Titre V. — Equipement.....	13.952,1	14.233,9	+ 281,8
Totaux	14.731,8	15.097	+ 365,2

Pour les crédits de paiement, la différence entre les deux budgets est de 5,48 %, dont 10,7 % au titre des dépenses de fonctionnement et seulement 0,67 % au titre des dépenses d'équipement.

Pour les autorisations de programme du titre V, la majoration par rapport à 1968 est de 2,02 %.

Ces variations donnent lieu aux remarques suivantes :

1° La progression en 1969 des crédits militaires, soit 5,48 %, est sensiblement inférieure à celle qui était inscrite au budget de 1968, soit 6,11 %, mais surtout nettement inférieure à la progression des crédits de l'ensemble des budgets civils en 1969, soit environ 21,5 % ;

2° L'incidence sur le budget militaire de 1969 de l'augmentation des rémunérations et des salaires est estimée de l'ordre de 1 milliard de francs, et même de 1,5 milliard en tenant compte des hausses de prix estimées à 5 % en fin 1968 et de 4 à 5 % en 1969.

La progression des crédits de paiement du budget des Armées sera donc loin d'atteindre ces coefficients, dans le cas où une loi de finances rectificative ne viendrait pas la corriger.

On peut admettre que la majoration prévue sur le titre III représente à peine l'impact des augmentations de rémunérations et de salaires dans les Armées.

Les crédits du titre V ne sont au contraire pas revalorisés ; il en est de même pratiquement des autorisations de programme.

3° La part des dépenses militaires par rapport à l'ensemble des dépenses budgétaires et également par rapport au produit national brut, qui décroissait régulièrement, accuse une chute notable, soit :

	1962	1964	1966	1967	1968	1969 (Prévisions.)
<i>Crédits militaires.</i>	(En pourcentage).					
Sur budget général.....	24,7	23	21,8	20,7	20	18,3
Sur P. N. B.....	4,9	4,6	4,35	4,37	4,34	4,23

Avec ces taux, la France accuse un effort militaire en régression, comme cela se constate d'ailleurs dans les autres pays, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. exceptés, et pour ce derniers pays, dans la mesure où nos renseignements sont précis.

	GRANDE-BRETAGNE			R. F. A.			ITALIE		
	1964	1967	1968	1964	1967	1968	1964	1967	1968
Sur budget général..	30	20	17,6	30,9	25,4	23,38	15,4	15,1	13,2
Sur P. N. B. (1).....	6	5,6	5,2	4,4	4,04	3,55	3,75	3,5	2,8

(1) Définition française (prise en compte des dépenses de gendarmerie, exclusion des dépenses de pension).

4° Pour parvenir à concilier l'accroissement considérable des dépenses de rémunération sur le titre III, les Armées ont dû opérer des économies sévères, qui ont porté sur l'entretien des matériels, les frais de fonctionnement des services et le niveau des effectifs ; bien que la politique suivie ait été de maintenir au maximum les données du titre V sans suppression, en principe, des programmes essentiels et étalement excessif des fabrications, une certaine compression des dépenses sur ce titre a été inévitable.

Les pourcentages respectifs des titres III et V ont évolué comme suit :

	POURCENTAGE DES CREDITS AFFECTES	
	Au titre III.	Au titre V.
1965	50,1	49,9
1967	48,2	51,8
1968	48,1	51,9
1969 (prévisions).....	50,4	49,6

5° L'évolution respective des crédits affectés à chacune des sections traditionnelles du budget des Armées est la suivante :

	1962	1965	1968	1969
	(En pourcentage.)			
Section Commune.....	20,1	33,7	34,2	32,7
Section Air.....	19,7	22,4	22,5	21,6
Section Forces terrestres.....	45,4	28	26,4	28,3
Section Marine.....	14,8	15,9	16,9	17,3

Les parts annuelles restent sensiblement les mêmes, sauf toutefois une réduction au titre de la Section commune, dont les dépenses sont essentiellement constituées par la réalisation de la F. N. S. et une augmentation de la part de la Section Marine et de la Section Forces terrestres.

6° Les crédits relatifs à la constitution de la Force nucléaire stratégique accusent pour la première fois, depuis 1960, et le fait mérite d'être signalé, une réduction.

Le montant des dépenses de la F. N. S. sur le titre V s'élèvera en 1969, selon les prévisions, à 5,6 milliards en crédits de paiement, soit 42,7 % du montant global des crédits du titre V et 23,9 % de l'ensemble des crédits militaires.

En 1968, ces proportions étaient encore respectivement de 47,4 % et 24,6 %.

La diminution de cette charge provient des économies réalisées sur la construction de l'usine de Pierrelatte qui atteint maintenant le stade prévu à l'origine.

Déjà, lors du collectif de juillet dernier, un montant de 275 millions de francs d'autorisations de programme avait pu être supprimé au chapitre consacré aux études spéciales sur l'atome ; au budget de 1969, la réduction des autorisations de programme par rapport à 1968 atteint 565 millions de francs.

C'est d'ailleurs grâce, en partie, à cette situation favorable que les objectifs du titre V ont pu être, dans une large mesure, maintenus, malgré la compression du budget militaire.

7° La diminution de l'importance des crédits militaires dans le cadre du budget de la Nation conduira-t-elle, dans les années à venir, à un bouleversement des options choisies ?

Comme il sera exposé en étudiant le titre V, la priorité est toujours donnée aux divers éléments concourant à la Force de dissuasion — mais il est évident que si la distorsion entre les crédits militaires et le produit national brut devait aller en s'accroissant, une révision du Plan serait indispensable, et déjà l'an dernier le rapporteur du budget à l'Assemblée Nationale l'avait réclamée.

A la veille du jour où une troisième loi-programme d'équipement militaire pour la période 1970-1975 sera proposée, le problème risque d'être préoccupant pour la modernisation de nos armements dits conventionnels.

LES DEPENSES EN CAPITAL

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDES MASSES DE CREDITS DU TITRE V

Les crédits proposés au budget de 1969 sur le titre V s'élèvent, pour les autorisations de programme, à 14,2 milliards de francs, soit une majoration de 2,02 % par rapport à 1968, et pour les crédits de paiement à 13 milliards de francs, soit un montant sensiblement équivalent à celui inscrit au budget de 1968.

Par grandes masses, la répartition de ces crédits est la suivante :

A. — Répartition des crédits par nature (en millions de francs).

	1968		1969		DIFFERENCES	
	Autorisations de programme nouvelles.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme nouvelles.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme nouvelles.	Crédits de paiement.
Etudes, recherches, prototypes	6.365,2	6.181,9	5.625,8	5.442,5	— 739,4	— 739,4
Investissements	53,7	241	508,4	402,9	+ 454,7	+ 161,9
Fabrications	6.835	5.728,3	7.060,3	6.326	+ 225,3	+ 597,7
Infrastructure	698,2	700,9	1.039,4	777,6	+ 341,2	+ 76,7
Infrastructure O. T. A. N.	»	130	»	120	»	— 10
Totaux	13.952,1	12.982,1	14.233,9	13.069	+ 281,8	+ 86,9

Ce sont donc essentiellement les études et recherches qui ont fait l'objet d'une réduction notable, ce qui ne manque pas d'atténuer encore l'effet des « Retombées économiques », tant en autorisations de programme (11,6 %), qu'en crédits de paiement (13,1 %) ; les fabrications accusent une hausse respectivement de 3,3 % et 10,4 %.

B. — Répartition des crédits par armée (en millions de francs).

	1968	1969	DIFFERENCES	
				(En pourcentage.)
a) Autorisations de programme :				
Section commune.....	5.435	5.093,7	— 341,3	— 6,3
Air	3.602,9	3.514	— 88,9	— 2,5
Forces terrestres.....	2.893,6	3.437,9	+ 544,3	+ 18,8
Marine	2.020,6	2.188,3	+ 167,7	+ 8,3
Totaux	13.952,1	14.233,9	+ 281,8	+ 2,01
b) Crédits de paiement :				
Section commune.....	5.488,3	4.888,7	— 599,6	— 10,9
Air	3.139,5	3.166	+ 26,5	+ 0,08
Forces terrestres.....	2.120,7	2.604	+ 483,3	+ 22,8
Marine	2.233,6	2.410,3	+ 176,7	+ 7,6
Totaux	12.982,1	13.069	+ 86,9	+ 0,67

En autorisations de programme, la Section Forces terrestres bénéficie d'une très sensible majoration, suivie dans une moins grande mesure par la Section marine ; la Section commune accuse au contraire une réduction ainsi que la Section Air.

Il en est de même pour les crédits de paiement, sauf pour la Section Air qui ne subit pas de changement.

Diverses remarques sont à faire sur la structure des grandes masses du titre V et sur les modifications intervenues par rapport au budget de 1968.

1° Transferts du titre III.

La masse des crédits du titre V est d'abord affectée du montant du transfert des rémunérations des personnels civils et ouvriers de la D.T.A.T. et de la D.T.C.N., qui figuraient sur le titre III (environ 2 %).

2° Incidences de la crise de mai-juin 1968.

Les événements de mai-juin derniers ont une répercussion profonde sur le coût des travaux et fabrications à la charge du titre V.

Non seulement il a été nécessaire de tenir compte de l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations de la Fonction publique et des salaires des ouvriers des arsenaux, mesures qui ont alourdi les charges des comptes de commerce de la D.T.A.T. et de la D.T.C.N., mais également de la hausse générale des prix en 1968 dans l'économie nationale.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement prévus pour le titre V représentent de ce fait, par rapport à 1968, une diminution de l'ordre de 10 %, ce qui représente une lourde rétraction de financement.

Par contre, une inconnue demeure : c'est celle de l'importance des reports de crédits susceptibles d'être opérés de 1968 à 1969.

Il est admis que la sous-production de mai-juin a entraîné en 1968 une sensible sous-consommation de crédits, ce qui permettra, par le jeu des reports, de faire bénéficier le budget de 1969 d'un apport appréciable.

Il y a là peut-être une hypothèse trop optimiste car l'augmentation des salaires appliquée depuis juillet, ainsi que la hausse des prix constatée au cours du deuxième semestre risquent d'amoinrir cette espérance.

Le montant des reports avait atteint 462 millions de francs de 1966 à 1967 et 732 millions de francs de 1967 à 1968, soit respectivement 4,1 % et 6 % des crédits.

Il apparaît douteux que ces taux soient considérablement dépassés de 1968 à 1969.

3° Mesures prises pour assurer l'équilibre des dépenses du titre V.

Malgré l'insuffisance du financement, le Gouvernement a décidé de maintenir au maximum la réalisation des objectifs du plan à long terme, quitte, en quelque sorte, à faire une impasse sur la trésorerie, c'est-à-dire en étalant les travaux, fabrications et commandes.

Les seules mesures de compression des dépenses concernent :

- une réduction des dépenses du C.E.A., facilitée par le fait que le Commissariat à l'énergie atomique a fini ses gros travaux d'investissement ;
- un retard dans la réalisation de l'engin M.S.B.S. ;
- une cadence maintenue limitée dans la fabrication des chars de 30 tonnes et de divers matériels ;
- un retard dans le lancement de la fabrication des avions F 1 ;
- l'abandon du programme Marine des engins sol-air Mandragore ;
- un retard dans la construction de la seconde corvette.

Si ces mesures n'apparaissent pas bouleverser l'échelonnement de l'exécution de la loi-programme, *elles viendront aggraver le retard pris depuis plusieurs années dans la modernisation des Forces terrestres et le renouvellement des bâtiments de surface de la Marine.*

4° Bilan de l'exécution de la seconde loi-programme.

La seconde loi-programme entre dans sa cinquième année d'exécution ; il est donc intéressant d'en dresser le bilan, compte tenu des arrêts de fabrications survenus à l'occasion de la crise de mai-juin 1968.

La comparaison entre les prévisions initiales d'ouvertures d'autorisations de programme qui figuraient dans le tableau annexe de la seconde loi-programme et les ouvertures réelles effectuées dans les budgets de 1965 à 1969 inclus, donne les résultats suivants par grandes masses de dépenses (1).

(1) Les dépenses concernant l'armement atomique tactique sont précisées.

	1965 ET 1966		1967		1968		1969		DIFFERENCES	
	Prévisions de la loi.	Dotations définitives.	Prévisions de la loi.	Dotations définitives.	Prévisions de la loi.	Dotations définitives.	Prévisions de la loi.	Dotations prévues.	En plus.	En moins.
Recherches, études générales.	715	550,3	448	334,5	458	484,7	366	541,2		77,3 soit — 3,7 %
Propulsion et armes nucléaires.	5.664	5.728,5	2.741	2.785	2.558	2.589	2.503	1.895,5		468 soit — 3,46 %
Engins vecteurs.....	1.959	2.291,1	953	1.621,5	885	1.786,5	855	1.878,9	2.926 soit + 63 %	
Armement atomique tactique.	»	24	180	198	322	29	399	244		406 soit — 45 %
Ensemble des matériels aéronautiques	5.359	5.179,7	2.357	2.739	1.685	2.997,1	1.891	2.656	2.279,8 soit + 20 %	
Matériels terrestres.....	2.207	1.779,7	2.101	1.522,6	2.454	1.527,5	2.504	1.690,6		2.745,6 soit — 29,7 %
Bâtiments de combat.....	1.488	1.561,2	1.003	1.283,5	1.003	1.387,9	648	1.214,5	1.305,2 soit + 32 %	
Totaux	17.392	17.114,5	9.783	10.484,1	9.365	10.801,7	9.166	10.120,8	+ 6.511	— 3.696,9
Différences	— 277,5		+ 701,1		+ 1.436,7		+ 954,8		+ 2.814,1	

Les distorsions entre les prévisions et les ouvertures de crédits sont telles qu'il devient illusoire et, à certains points de vue, dangereux de ne pas réviser la loi-programme.

En effet, de ce tableau, il ressort les observations suivantes :

— les variations constatées sur le poste « Etudes générales » sont dues à des aménagements d'études à la suite de réduction d'objectifs à atteindre ou des programmes eux-mêmes ;

— la bonne exécution du programme de « production de matières fissiles » a permis de dégager dès 1966 des économies sensibles qui se traduisent, dans le budget de 1969, par une diminution du montant des transferts prévus au C. E. A.

Les dépenses d'expérimentation et d'essais des armes, qui avaient tendance à croître en 1966 et 1967 par rapport aux prévisions, se sont stabilisées.

— Au contraire, les dotations consacrées au poste des engins vecteurs S. S. B. S., M. S. B. S., champ de tir et essais ont été sensiblement modifiées par rapport aux prévisions initiales ; il s'agissait, il est vrai, d'un secteur entièrement nouveau qu'il fallait explorer, mais c'est bien là où apparaît le danger d'escalade financière évoqué dans le préambule.

Les dépenses supplémentaires ont d'ailleurs été réalisées grâce aux provisions, non programmées à l'origine.

— Le retard à la réalisation de l'armement atomique tactique a été étudié en vue d'assurer plus d'aisance financière aux autres postes du programme de la F. N. S.

— L'augmentation des dotations sur le poste « matériels aéronautiques » a été destinée à permettre le développement de l'opération du Jaguar et des études concernant le Mirage F 1 qui se substitue à l'appareil à décollage vertical.

— En contre-partie de l'effort consenti au profit des matériels aéronautiques et des sous-marins atomiques, il est constaté l'aggravation, chaque année, de l'insuffisance du financement consacré à la réalisation du programme des armements des forces terrestres ; l'insuffisance de crédits, en fin 1969, atteindra près de 30 % par rapport aux prévisions, ce qui se traduit par une réduction de la cadence des fabrications et un retard de l'ordre de 6 à 24 mois dans les mises en service.

CHAPITRE II

SECTION COMMUNE

Les crédits d'équipement de la Section commune concernent à la fois les services relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement et divers services communs.

Le montant global des autorisations de programme nouvelles s'élève à 5.093,7 millions, soit une diminution de 6,3 % par rapport à 1968.

Les crédits de paiement, qui se montent à 4.888,7 millions, accusent également une réduction de 10,9 %.

La répartition des crédits est la suivante (en millions de francs) :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
Services relevant de la délégation ministérielle pour l'armement	5.154,6	4.680,4	— 474,2	5.090,2	4.465,4	— 624,8
Services communs et divers..	280,4	413,2	+ 133,2	398,2	423,3	+ 25,1
Totaux	5.435	5.093,6	— 341,4	5.488,4	4.888,7	— 599,7

Les services relevant de la Délégation ministérielle représentent donc 91,88 % des autorisations de programme et 91,34 % des crédits de paiement contre respectivement 94,8 % et 92,74 % en 1968.

SECTION I

**Dépenses d'équipement
de la Délégation ministérielle pour l'Armement.**

Les crédits portent à la fois sur les recherches et études générales, les équipements et les investissements concernant l'atome, les engins, le Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique et la Direction des recherches et moyens d'essais, et les subventions au Service des Poudres (1).

Les crédits ne comprennent toutefois pas les dépenses relatives aux investissements et équipements des Directions techniques des armements terrestres, des constructions aéronautiques et des constructions navales, dont les crédits correspondants continuent à figurer au titre des budgets de chacune des trois Armées.

1° *Direction des recherches et moyens d'essais.*

La D. R. M. E. a pour mission la poursuite des recherches et des études générales communes ainsi que la mise en œuvre des équipements et des centres d'essais.

Les crédits qui lui sont attribués figurent aux deux chapitres 51-87 et 52-87 et au chapitre 52-86 (nouveau), soit en millions de francs :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Diffé- rences.	1968	1969	Diffé- rences.
51-87. — Recherches et développements communs	344,9	199	+ 28,1	340,2	174	— 8,9
52-86 (nouveau). — Investissements dans les champs de tir.....		174			157,3	
52-87. — Investissements dans les les organes de tutelle.....	39	35	— 4	36	37,1	+ 1,1

(1) Voir en annexe l'évolution de 1965 à 1969 des crédits de la section commune relatifs à la Force nucléaire stratégique.

Une sensible réduction de crédits, de l'ordre de 2,5 %, est donc constatée sur les recherches et moyens d'essai.

Les crédits affectés au nouveau chapitre 52-86 concernent les travaux, installations et équipements du Centre d'essais des Landes et du Centre d'essais de la Méditerranée, qui figuraient l'année dernière au chapitre 51-87.

2° *Etudes spéciales sur l'atome et réalisations.*

Un resserrement très important des crédits est constaté, soit en millions de francs :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
51-88. — Etudes spéciales atome	(1) 2.412	1.571	— 841	(1) 2.519	1.899,5	— 619,5
51-90. — Direction des centres d'expérimentation nucléaire. — Etudes spéciales	540,4	480	— 60,4	599	457	— 142
51-92. — Armement atomique tactique	29	244	+ 215	110	134	+ 24
Totaux	(1) 2.981,4	2.295	— 686,4	(1) 3.228	2.490,5	— 737,5

(1) Compte non tenu des annulations respectives d'autorisations de programme (275,6 millions de francs) et de crédits de paiement (271 millions de francs) prononcées à la suite du collectif voté en juillet 1968.

La réduction des autorisations de programme va en s'amplifiant depuis 1967 ; en 1969, elle sera de 23 %.

Cette situation résulte du déroulement satisfaisant du programme de Pierrelatte.

La diminution des autorisations de programme prévues au titre de la D. I. R. C. E. N. pour l'équipement et l'aménagement du Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique est également sensible, soit 11,1 %. Il est vrai que depuis 1968 les dépenses de fonctionnement de ce Centre ne figurent plus sur ce chapitre, mais sur le chapitre 34-90 du titre III ; de plus, l'année 1969 ne correspondra pas, comme en 1968, à une période d'expérimentations intenses.

Rappelons que les essais effectués durant la campagne de 1968 ont porté sur des essais de bombes A dopées et surtout sur deux essais couronnés de succès de charges thermonucléaires expérimentales.

La production de l'usine de Pierrelatte permet maintenant de faire face aux besoins exclusivement militaires (armes et propulsion).

Le Centre de Marcoule assure la fourniture de plutonium de qualité approprié pour les besoins militaires, bien que les crédits figurent encore au budget du Premier Ministre.

Par contre, l'usine de traitement de La Hague tourne à cadence réduite en raison de la faiblesse de la production des réacteurs E. D. F.; mais sa production est suffisante pour assurer les fournitures nécessaires au programme militaire.

Dans les prochaines années, la réalisation du réacteur sur générateur Phénix pour les besoins civils nécessitera de compléter la production des réacteurs E. D. F. par des importations.

L'usine de Miramas assure la production du lithium nécessaire au programme de la Direction des applications militaires; le potentiel de production du réacteur Célestin I en tritium est déjà suffisant pour satisfaire les besoins actuels; les essais du réacteur Célestin II vont être entrepris très prochainement.

En définitive, on peut estimer que la phase des gros investissements en matière de production des matériaux nucléaires est pratiquement terminée.

Le Commissariat à l'Energie atomique dispose à l'heure actuelle des outils nécessaires pour la production des matières indispensables à l'exécution du programme d'armement.

3° Etudes spéciales sur l'engin et réalisations.

Comme les années précédentes, les dépenses concernant les études et la réalisation de l'engin Sol-Sol Balistique Stratégique (S. S. B. S.) et de l'engin Mer-Sol Balistique Stratégique (M. S. B. S.) accusent une hausse, mais d'une amplitude moins considérable qu'en 1968.

Les difficultés techniques rencontrées, l'incidence des changements d'implantation des champs de tir et les impératifs budgétaires entraînent également, il est vrai, un certain étalement des dépenses.

L'évolution des crédits est la suivante pour 1969 (en millions de francs) :

	1968	1969	DIFFERENCES
<i>Chapitre 51-89. — Engins.</i>			
Autorisations de programme	1.607,9	1.759,5	+ 151,6
Crédits de paiement.....	1.335,6	1.450	+ 114,4

La majoration des autorisations de programme, qui était de 18,75 % en 1967, de 29 % en 1968, atteint seulement 9,4 % en 1969.

Il est vrai qu'un certain étalement de la réalisation de l'engin M. S. B. S. a été provoqué à la fois pour des raisons techniques et pour des raisons budgétaires.

4° *Stade atteint dans la réalisation
de la Force nucléaire stratégique.*

Le premier système d'armes associant le *Mirage IV* au C. 135 est achevé et opérationnel ; l'adaptation des *Mirage IV* au vol en basse altitude se poursuit et sera achevée en 1969.

Le deuxième système d'armes mettant en œuvre des S. S. B. S. porteurs de charges nucléaires plus puissantes en est à ses débuts de réalisation ; les travaux d'infrastructure de la base-support et des installations de tir se poursuivent normalement.

La première unité de tir de 9 silos, sur les trois prévues, doit être opérationnelle en 1970 si les aléas techniques ne viennent pas ralentir ce programme.

Le troisième système d'armes consistant en un engin M. S. B. S. lancé à partir d'un sous-marin à propulsion nucléaire (16 engins par sous-marin) est en pleine réalisation ; le premier S. N. L. E., le

« Redoutable », est en cours d'achèvement et devrait être opérationnel en 1971 (au lieu de 1970 comme il était prévu ces dernières années); la construction sur cale du second, le « Terrible », se poursuit; la fiche de lancement du troisième a été approuvée.

Une mention doit concerner également l'armement atomique tactique, bien que cet armement ne fasse pas partie intégrante de la F. N. S.

La réalisation de l'engin Pluton, armé d'une tête nucléaire réduite et porté par un châssis AMX 30 T., dont les divisions de manœuvre doivent être dotées, accuse un sensible retard.

La première unité est prévue pour être seulement opérationnelle en 1972.

5° Evaluation du coût de la Force nucléaire stratégique.

En se basant sur des estimations globales, il est possible de chiffrer ou plutôt de tenter une évaluation par section des parts respectives de dépenses concernant la Force nucléaire stratégique dans le budget de 1969, soit en millions de francs :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
F. N. S. :		
Section commune :		
Atome (sans la base-vie S. S. B. S.).....	1.571,5	} 4.090
Engins	1.563,3	
D. R. M. E.	174	
Poudres	121,5	
D. I. R. C. E. N. (1).....	480	
Etudes diverses	223,7	
Total	4.134	
Section Air (base-vie S. S. B. S. comprise).	456	694
Section Marine.....	582,8	670,6
Total de la F. N. S.	5.172,8	5.454,6
<i>Armement atomique tactique.....</i>	244	134

(1) Sans les dépenses de fonctionnement du Centre d'expérimentation du Pacifique, qui figurent au titre III.

En 1968, les autorisations de programme s'élevaient à 6.220,1 millions de francs et les crédits de paiement à 6.161,6 millions de francs.

L'importance annuelle des dépenses relatives à la création de la F. N. S. était sensiblement constante depuis le début du programme.

En 1969, il est constaté pour la première fois une sensible rétraction de ces dépenses.

Soit l'évolution suivante de ces crédits par rapport aux crédits globaux du titre V :

	1965	1966	1967	1968	1969
Autorisations de programme.....	46 %	47,8 %	44,5 %	44,5 %	38 %
Crédits de paiement.....	47 %	49,4 %	51 %	47,4 %	42,7 %

6° *Autres investissements relevant de la Délégation ministérielle pour l'Armement. — Exportations.*

Ces investissements sont les suivants (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
51-81. — Subvention au service des poudres (recherches)	107,9	73	— 34,9	91	98	+ 7
52-81. — Subvention au service des poudres (investissements).....	46	58	+ 12	40	22	— 18
52-85. — Délégation ministérielle (investissements techniques et industriels)	20,6	76,7	+ 56,1	14	28	+ 14
52-90. — Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique	6,5	9,7	+ 3,2	5,7	8,5	+ 2,8

Les subventions prévues en 1969 pour la Direction technique des Poudres, qui bénéficie d'un budget annexe, accusent une réduction en autorisations de programme pour les travaux de

recherches et une sensible majoration pour les investissements nécessaires à la production des poudres d'autopropulsion pour les engins ou de nouveaux explosifs.

Les autorisations de programme proposées au chapitre 52-85, Investissements techniques et industriels, en accroissement sur 1968, concernent surtout la prise en charge par l'Etat de la couverture des amortissements techniques supportés par certaines entreprises de l'industrie électronique, et en particulier la Société Thomson-Houston (50 millions de francs).

Les autres portent sur les équipements nécessaires au Centre de Documentation de l'Armement, au Service de surveillance industrielle de l'Armement, au Centre électronique de l'Armement et au Centre de Calcul scientifique ainsi que divers investissements pour l'ensemble de la Délégation.

Les autorisations de programme prévues au chapitre 52-90 au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique et de coopération technique sont également en sensible augmentation.

A ce point de vue, il y a lieu de souligner l'importance que revêtent toujours les commandes nouvelles d'exportations de matériels d'armement, particulièrement en matériels aéronautiques.

Ces commandes ont atteint 2.723 millions de francs en 1964, 2.722 millions en 1965, 2.962 millions en 1966 et 2.300 millions en 1967 (y compris les avions civils).

En 1968, grâce à la récente commande de Mirage III par la Belgique, le niveau de ces commandes sera sensiblement égal à celui obtenu en 1966.

On peut toutefois craindre un certain tassement des commandes de matériels aéronautiques en 1969.

La majorité de nos succès repose toujours sur quelques matériels de conception déjà ancienne, mais très réussis ; c'est le cas des Mirage III, Alouette II et III, Mystère XX, SS 11, char AMX 13, AML Panhard, sous-marin Daphné, etc.

Il est évident qu'à ce point de vue, les mesures d'embargo décidées à la suite du conflit au Moyen-Orient ont été durement ressenties par l'industrie française de l'armement.

Toutefois, certaines circonstances internationales favorisent en contrepartie nos industriels, telles que la guerre du Viet-Nam qui limite les disponibilités de l'industrie américaine pour l'exportation, l'augmentation de nos chances dans certains pays (Koweït, Arabie Saoudite, Singapour, Afrique du Sud). L'opération Jaguar permet également d'espérer une certaine ouverture vers l'exportation.

Les crédits ouverts au chapitre 52-90 ont pour but de faciliter la prospection des commandes d'exportation, particulièrement pour le matériel aéronautique.

A cette aide s'ajoutent les possibilités ouvertes par l'article 5 de la troisième loi de finances rectificative pour 1964 par l'octroi d'avances remboursables aux entreprises en vue de la présentation de matériels à l'exportation (296,3 millions de francs d'autorisations de programme ouvertes depuis 1965).

Il en est de même de l'application de l'article 29 de la deuxième loi rectificative pour 1967, qui a pour but de faciliter la production pour l'exportation de matériels d'un type déjà retenu par les armées en admettant leur reprise par ces dernières au cas où ces matériels n'auraient pu être exportés (260 millions de francs d'autorisations de programme ouvertes à cet effet).

*
* *

SECTION II

Dépenses d'équipement des divers services communs.

Les variations dans les autorisations de programme et les crédits de paiement de 1968 à 1969 sont les suivantes (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
<i>Gendarmerie.</i>						
53-51 et 53-52. — Matériel et habillement	65,9	114,7	+ 48,8	46,8	60,5	+ 13,7
54-51. — Infrastructure	83	174,3	+ 91,3	62	70	+ 8
<i>Service de santé.</i>						
53-61. — Matériel	15,8	10	— 5,8	17	18	+ 1
54-61. — Infrastructure	25,6	15	— 11,5	19,5	29	+ 9,5
<i>Divers.</i>						
53-91. — Organismes interarmées. — Matériel	19,9	24,5	+ 4,6	20,5	16	— 4,5
54-92. — Organismes interarmées. — Infrastructure	11,3	17,5	+ 6,2	19	24	+ 5
53-92. — Achat d'hélicoptères.....	0,5	»	— 0,5	11,9	20	+ 8,1
54-80. — S. D. E. C. E.....	5	9,2	+ 4,2	4,9	5,3	+ 0,4
54-81. — Subvention au Service des Essences	2	3	+ 1	1,7	2	+ 0,3
54-82. — Acquisitions immobilières....	4,8	5	+ 0,2	4,5	3,5	— 1
54-91. — Construction de logements militaires	48	40	— 8	60	55	— 5
55-81 et 55-82. — Infrastructure O. T. A. N.....	»	»	»	130	120	— 10
Totaux	281,8	413,2	+ 131,4 (+ 46,6 %)	397,8	423,3	+ 25,5 (+ 6,4 %)

Ce sont essentiellement les autorisations de programme concernant la Gendarmerie qui bénéficient d'une majoration, alors que celles concernant le Service de Santé accusent une sensible réduction.

1° *Gendarmerie.*

La hausse des autorisations de programme est de 74 % pour les équipements en matériel et habillement et de 100 % pour l'infrastructure, ces majorations s'ajoutant à celles figurant dans les deux derniers budgets.

L'effort de rénovation de l'équipement de la Gendarmerie porte sur les véhicules de transport, les engins blindés, les hélicoptères, le matériel radio, les groupes électrogènes, l'armement individuel et collectif et tous les matériels techniques concernant le contrôle de la circulation routière.

Les autorisations de programme relatives à l'infrastructure concernent, en dehors de la construction ou de l'aménagement de diverses casernes en métropole (84 millions de francs), le financement nécessité par le transfert en métropole de 4 escadrons implantés en Allemagne et par la création de 11 escadrons nouveaux, soit 87 millions de francs (construction de casernements à Versailles-Satory et à Bordeaux).

On peut espérer que l'effort ainsi consenti pour le développement de l'infrastructure de la Gendarmerie permettra de réduire progressivement le nombre important des locations imposées dans le secteur privé pour le logement des gendarmes ainsi que le large concours demandé aux départements et aux communes.

2° *Service de Santé.*

Le montant des autorisations de programme prévu en 1969 pour les équipements du Service de Santé, après l'augmentation accordée en 1968, revient à peu près au même niveau que celles consenties en 1967 et qui avaient été estimées alors insuffisantes.

Les autorisations de programme concernant l'infrastructure sont même inférieures au niveau de 1967 ; elles permettront seulement la poursuite de la modernisation des hôpitaux Sainte-Anne à Toulon et Bégin à Paris ainsi que divers aménagements dans l'ensemble des établissements hospitaliers.

3° *Organismes interarmées.*

L'effort financier porte à la fois sur les équipements et sur l'infrastructure, essentiellement sur les matériels des bases d'outre-mer, la modernisation de l'équipement technique des stations

interarmées de transmissions et des P. C. gouvernementaux ou d'autres organismes interarmées, tels que le Service d'Action sociale et le Bureau interarmées de codification des matériels.

4° *Autres dépenses.*

En ce qui concerne les autres chapitres, il est surtout constaté une augmentation d'autorisations de programme pour les équipements du Service de Documentation extérieure et de Contre-espionnage ; ces autorisations portent sur l'infrastructure du Service et l'amélioration du matériel technique des moyens radio-électriques de renseignements.

L'effort financier est poursuivi pour l'augmentation du nombre de logements militaires réalisés soit en régie, soit par la S. O. G. I. M. A., soit surtout par des subventions-participations aux programmes privés ou collectifs de constructions de logements.

Les difficultés rencontrées par les familles pour leur logement sont en voie de résorption, sauf dans la région parisienne et dans les régions de l'Est en raison du redéploiement des unités en provenance d'Allemagne.

CHAPITRE III

SECTION AIR

Le montant des autorisations nouvelles de programme proposées pour les dépenses d'équipement de la Section Air pour 1969 s'élève à 3.514 millions de francs, soit une réduction de 2,5 % par rapport à 1968.

Les crédits de paiement prévus se montent à 3.166 millions de francs, montant sensiblement égal à celui du budget de 1968.

La répartition par grandes masses de ces crédits est la suivante (en millions de francs) :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
Etudes, recherches et prototypes.....	726	677	— 49	695	715	+ 20
Investissements techniques.....	130,8	140	+ 9,2	140	140	»
Fabrications	2.556,1	2.487	— 69,1	2.096,5	2.091	— 5,5
Infrastructure	190	210	+ 20	208	220	+ 12
Totaux	3.602,9	3.514	— 88,9	3.139,5	3.166	+ 26,5

Une sensible réduction des autorisations de programme atteint les études et les fabrications ; compte tenu des hausses de prix, elle peut gêner la réalisation du programme des études et des fabrications.

Cependant, l'effort de renouvellement du matériel aérien est poursuivi.

Comme les années précédentes, la part annuelle des autorisations de programme concernant les objectifs fixés par la seconde loi-programme dépasse nettement les prévisions de cette loi, soit

pour les seules dépenses relevant de la Section Air (sans les fabrications relatives à l'Armée de Terre et à l'Aéronautique navale), en millions de francs :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
	Prévues par la deuxième loi-programme.	Proposées au projet de budget.	Observations.
Etudes	650	677	Chap. 51-71 (Etudes).
Fabrications et environnements.	917	1.519	Chap. 53-71 (Télécommunications). Chap. 53-72 (Fabrications). Chap. 54-61 (Infrastructure).
Totaux	1.567	2.196	

La différence, soit plus de 40 %, est provoquée essentiellement par le démarrage prochain du Mirage F 1 qui se substitue à l'avion à décollage vertical (A. D. V.), abandonné en raison des difficultés techniques actuelles.

1° Etudes, recherches et prototypes (chap. 51-71).

Les autorisations de programme prévues en 1969 sont en réduction de 6,7 % sur celles de 1968, mais toutefois en très légère majoration, 4 % environ, sur les prévisions de la deuxième loi-programme.

2° Fabrications de matériels aéronautiques pour l'Armée de l'Air (chap. 53-72).

Les variations par rapport à 1968 sont les suivantes (en millions de francs) :

	1968	1969	DIFFERENCES
Autorisations de programme.....	1.944,6	1.800	— 144,6
Crédits de paiement.....	1.535,5	1.500	— 35,5

La diminution des autorisations de programme concernant les fabrications de matériels aéronautiques est donc de 7,4 %.

Les opérations nouvelles prévues sont les suivantes (en millions de francs) :

Opérations au titre de la loi-programme :

Achèvement du programme Mirage IV.....	248
Opération Jaguar	99
Démarrage de la fabrication du F 1.....	870
Complément de 10 Mirage III pour l'entraînement des stagiaires étrangers.....	100
	<hr/>
Total.....	1.317

Opérations hors loi-programme :

Refonte des Vautour S. M. B. 2.....	40
Divers et aléas.....	141
Rechanges	302
	<hr/>
Total	483
Total général.....	1.800

La situation des fabrications en cours est la suivante :

Forces de manœuvre et de défense aérienne.

Comme prévu, la période de 1965 à 1970 est une période de transition et de lancement de fabrications de matériels nouveaux dont la plupart ne seront opérationnels qu'au-delà de 1970.

La valorisation des Forces aériennes stratégiques se poursuit par l'achèvement de l'adaptation des 62 Mirage IV au vol en bases altitude et celle des Forces aériennes tactiques par la mise en service échelonnée des Mirage III supplémentaires commandés au titre de la seconde loi-programme et dont les livraisons se poursuivront jusqu'en 1970. 386 appareils de ce type auront été alors livrés à l'Armée de l'Air.

Toutefois le retard admis, soit dans la réalisation de l'avion d'appui tactique Jaguar, soit dans celle de l'avion d'interception Mirage F 1, ainsi que la réduction des cadences de production,

vont obliger à maintenir en partie, au-delà de 1970, certains matériels anciens tels que le T 33, le F 100, le Mystère IV et le Vautour sur lequel d'ailleurs des opérations de rénovation vont être entreprises.

Le Mirage F 1, appelé à succéder au Mirage III, en est encore au stade de la réalisation des prototypes ; toutefois, le financement d'une première série, limitée à 30 appareils, est prévu au budget de 1969, avec un retard de cinq mois dans le lancement de l'opération.

En même temps, un programme expérimental d'avion bi-réacteur à géométrie variable vient d'être lancé à défaut de l'avion à décollage vertical dont la réalisation s'est avérée impossible actuellement (Mirage G et G 4) ; les premiers essais ont été satisfaisants.

Le chiffre de 150 appareils d'appui tactique Jaguar, réalisés en collaboration avec la Grande-Bretagne et dont l'entrée en service commencera à partir de 1971, apparaît dès maintenant insuffisant à l'Armée de l'Air pour assurer toutes les missions d'appui en métropole et outre-mer.

50 appareils de ce type auront été mis en fabrication d'ici à la fin de 1968, le reste devant intervenir d'ici à 1970.

Transport aérien militaire.

Le transport aérien militaire voit actuellement augmenter sa capacité grâce à l'entrée en service des premiers Transall dont le nombre total prévu est de 50 appareils. Une dizaine d'appareils de ce type ont déjà été livrés, avec un retard sur les prévisions.

Toutefois, les moyens à long rayon d'action sont estimés insuffisants en nombre et en performance pour assurer en toutes circonstances certains transports lourds ou massifs sur grande distance.

L'évolution de la situation politico-militaire mondiale des dix dernières années a fait apparaître la nécessité de disposer au moins de quelques appareils à hautes performances.

Déjà l'année dernière, il avait été question de l'achat aux Etats-Unis de 4 à 6 appareils Lockheed C 141 en vue de renforcer la flotte Transall.

Hélicoptères.

Les hélicoptères moyens H 34, encore en service, prennent de l'âge et ne pourront guère être maintenus au-delà de 1972 ; si leur remplacement progressif par des Alouette II supplémentaires et probablement par quelques Superfrelon est prévu à partir de 1970, il est à craindre toutefois que le nombre de ces appareils de remplacement soit quelque peu limité.

Les études concernant les hélicoptères franco-britanniques SA 340 et W G 13 arrivent à leur terme.

3° **Autres fabrications.**

Les variations suivantes sont constatées par rapport à 1968 (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
52-71. — Equipements techniques et industriels	130,8	140	+ 9,2	140	140	»
53-51. — Armement et munitions.....	121,7	124	+ 2,3	125	110	— 15
53-52. — Matériels au sol.....	73,8	76	+ 2,2	72,5	75	+ 2,5
53-71. — Télécommunications	346,5	415	+ 68,5	290,5	330	+ 39,5
54-41. — Matériels du Commissariat de l'Air	69,5	72	+ 2,5	73	76	+ 3
Totaux	742,3	827	+ 84,7	701	731	+ 30

Tous les postes d'autorisations de programme et la plupart des crédits de paiement sont en légère majoration, notamment en ce qui concerne le matériel de télécommunications, en hausse respectivement de 11,1 % et de 20 %.

Les autorisations de programme concernant *l'armement et les munitions* (chapitre 53-51) sont sensiblement du même ordre qu'en 1968, l'effort portant à la fois sur l'armement classique (73 millions de francs en autorisations de programme) et sur les missiles (46 millions de francs).

La fabrication des engins Air-Sol AS 30, destinés à l'armement des Mirage III, Etendard et Jaguar, se poursuit.

Celle des engins Air-Sol antiradar autoguidés AS 37 Martel, étudiés en coopération franco-britannique et qui doivent armer le Jaguar, a démarré.

Il en est de même du missile Air-Air autoguidé Matra R 530 destiné au Mirage III et au Crusader.

La mise au point du missile AS 33 (étude-franco-allemande) est achevée.

Pour le matériel de télécommunications (chap. 53-71), les opérations essentielles portent, d'une part, sur l'équipement et l'environnement électronique des unités aériennes, d'autre part, sur la poursuite de la réalisation des réseaux de détection et d'évaluation autour des deux forces nucléaires stratégiques que représentent le Mirage IV et le S. S. B. S. (équipement des réseaux de radars aux performances accrues en radars C. F. F. 23 cm, Palmier C et Palmier Arès, équipement des stations-radars du système S. R. I. D. A. pour le traitement des informations de défense aérienne, installation du réseau de transmissions troposphérique, etc.).

La mise en place des équipements correspondants s'effectue progressivement.

Toutefois, l'achèvement complet du programme d'environnement électronique ne pourra être effectif que vers 1975.

4° Infrastructure.

Soit les variations suivantes entre 1968 et 1969 au chapitre 54-61, Infrastructure, aucune acquisition immobilière n'étant prévue au chapitre 54-02 :

	1968	1969	DIFFERENCES	
	(En millions de francs.)			
Autorisations de programme.....	190	210	+ 20	+ 10 %
Crédits de paiement.....	205	220	+ 15	+ 7,3 %

L'effort d'investissement porte sur les installations nécessaires à la mise en œuvre de la force nucléaire stratégique (24 millions de francs en autorisations de programme), et surtout sur le développement du réseau de défense aérienne en liaison avec les équi-

pements électroniques des réseaux-radars (44 millions de francs), l'équipement et le regroupement de l'ensemble des bases (115 millions de francs), dont particulièrement la rénovation des bases vétustes de Toulouse - Francazal, Aix - Les-Mille, Rochefort, Salon et Nîmes.

L'infrastructure opérationnelle S. S. B. S. financée par les budgets précédents est en cours de réalisation, la première unité de tir étant en voie d'achèvement, la deuxième en cours de travaux et la troisième en cours de préparation.

La base support de Saint-Christol, aussi bien en ce qui concerne la zone technique spécialisée que la zone administrative et de commandement, sera pratiquement achevée au cours de 1969.

Il est rappelé que la première unité de tir doit être opérationnelle en 1970.

CHAPITRE IV

SECTION FORCES TERRESTRES

Les autorisations de programme nouvelles proposées pour les équipements des Forces terrestres en 1969 s'élèvent à 3.437,9 millions de francs, en augmentation de 18,8 % sur les autorisations allouées en 1968.

Les crédits de paiement s'élèvent à 2.604 millions de francs, soit une majoration de 22,8 % sur 1968.

Depuis 1967, les crédits affectés aux Forces terrestres, qui avaient connu une rétraction très sévère après 1962, ont repris une courbe ascendante.

Les variations entre 1968 et 1969 se répartissent de la façon suivante par grandes masses (en millions de francs) :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
Etudes, recherches et prototypes.....	288,8	320	+ 31,2	258,8	275	+ 16,2
Investissements techniques et industriels	2,3	3	+ 0,7	0,5	5	+ 4,5
Fabrications	2.356,6	2.635	+ 278,4	1.617,4	2.023,9	+ 406,5
Infrastructure	245,9	480	+ 234,1	244	300	+ 56
Totaux	2.893,6	3.438	+ 544,4	2.120,7	2.603,9	+ 483,2

Tous les postes sont en majoration, celui des fabrications atteignant 11,8 % en autorisations de programme et 25 % en crédits de paiement, et celui de l'infrastructure respectivement de 95 % et 23 %.

1° Etudes, recherches et prototypes.

Les autorisations de programme prévues au titre des études (chapitre 51-71), d'un montant de 316 millions de francs, sont sensiblement du même niveau que celles qui étaient prévues par la loi de programme au titre de 1969.

Elles portent essentiellement à la fois sur les études d'armement classique, les nouveaux systèmes d'armes et les télécommunications.

2° Investissements techniques et industriels.

La Direction technique des armements terrestres bénéficiant depuis longtemps d'un compte de commerce, les dépenses d'investissement et d'infrastructure technique sont prélevées sur les crédits ouverts au titre des travaux de fabrication.

Les seules autorisations de programme figurant au chapitre 52-71, en 1969, ne concernent que les investissements répondant à des besoins militaires extra-industriels des Etablissements d'Angers et de l'atelier de Toulouse.

3° Fabrications.

Les opérations prévues se répartissent ainsi qu'il suit (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
53-71. — Fabrications d'armement.....	2.118,2	2.353	+ 234,8	1.393,4	1.768,9	+ 375,5
53-91. — Matériels divers.....	69	78	+ 9	69	70	+ 1
53-41. — Habillement, couchage et casernement	169,4	204	+ 34,6	155	185	+ 30
	2.356,6	2.635	+ 278,4	1.617,4	2.023,9	+ 406,5

Fabrications d'armement.

La majoration des autorisations de programme atteint 11 %, majoration toutefois moins forte que celle de 1968 qui atteignait 15,2 %.

Les autorisations nouvelles portent surtout sur les fabrications de la loi-programme, soit 1.732,6 millions de francs.

Malgré les majorations appliquées en 1968 et prévues au budget de 1969, le montant des opérations programmées continue à être inférieur aux prévisions de la loi-programme, soit pour 1969 (en millions de francs) et sans les études :

	PREVISIONS de la loi-programme pour 1969.	BUDGET 1969	
		Opérations programmées.	Opérations non programmées (pour mémoire).
Matériels aériens des Forces terrestres	257	330	25
Munitions, missiles.....	503	242,3	362,2
Transmissions électroniques...	218	172,8	48,7
Véhicules de combat et de ser- vitude	1.319	875	94
Armement léger.....	11	19,5	3,5
Génie	145	75,1	41,4
Divers		17,9	45,5
Totaux	2.453	1.732,6	620,3

En 1968, la différence entre les opérations annuelles programmées et les prévisions de la loi-programme atteignait environ 35 % ; en 1969, cette différence sera encore de 29 % environ, aggravée par le fait que les estimations de la seconde loi-programme sont dépassées par les hausses de prix.

L'insuffisance de ce financement entraîne un retard considérable dans la réalisation des objectifs d'armement dit conventionnel, fixés par la loi-programme, d'environ deux années, et vient contre-carrer les efforts indéniables entrepris pour poursuivre la modernisation, lente mais progressive, de nos forces terrestres.

Cette modernisation du corps de bataille terrestre repose essentiellement sur la mise en service du char de 30 tonnes, de l'hélicoptère de manœuvre, ultérieurement de l'engin tactique Pluton ainsi que du programme de nouveaux chars légers E. C. A.-V. C. A. I.

Chars A. M. X. 30.

Sur les 900 chars de la famille 30 tonnes prévus par la seconde loi-programme pour la période 1965-1970, il n'en sera finalement construit durant cette période qu'environ 500, le reste étant achevé d'ici 1971.

La faible cadence de fabrication, qui avait été relevée à 18 unités par mois en janvier dernier, a dû être replacée à 13 par mois.

200 chars de ce type auront été mis en service en fin 1968, permettant de doter trois régiments de brigades mécanisées.

Rappelons qu'avec son canon de 105 à charge creuse, sa mitrailleuse de 20 mm, son moteur à carburant polyvalent et son système de filtrage d'air, le char A. M. X. 30 constitue une véritable réussite.

Compte tenu du retard dans la mise en service de ces chars, l'équipement des régiments blindés continue à être assuré en grande partie par l'ancien matériel que constituent les chars Patton M. 47 et qui sont à bout de souffle.

Matériels A. M. X. 13 et matériels blindés.

La fabrication du matériel de 13 tonnes, chars et dérivés, sera presque achevée d'ici 1970, y compris la commande supplémentaire de 200 V. T. T. A. M. X. de 1967.

Une grande partie des chars A. M. X. 13 en service est en cours de revalorisation par le remplacement de leur artillerie de 75 mm par des canons de 90 mm.

Tous les matériels de la famille A. M. X. 13 doivent être remplacés à partir de 1975 par de nouveaux engins blindés de la famille E. C. A.-V. C. A. I., destinés à armer les régiments blindés et les régiments de reconnaissance.

Véhicules routiers.

La cadence de production des chaînes de fabrication des véhicules routiers tactiques Berliet, Simca-Marmon et Unimog est toujours lente ; l'achèvement de la fabrication de la totalité des commandes ne pourra être effectif qu'après 1970.

Le projet de fabrication du nouveau véhicule amphibie VCL OST, à réaliser en collaboration avec l'Allemagne fédérale et l'Italie, et qui doit remplacer l'actuelle Jeep de type américain, fait toujours l'objet de négociations.

Artillerie.

Les matériels d'artillerie classique actuellement en service dans les forces de manœuvre, automoteurs et tractés, certains très anciens, commencent à être remplacés par le nouveau matériel d'automouvants de 155 qui constitue une nette amélioration technique ; la fin de livraison des 190 unités prévues aura lieu en 1970.

Engins.

Les missiles S. S. 11 et Entac sont en fin de production.

Les engins antichars Milan et Hot, réalisés par Nord-Aviation avec la collaboration allemande, sont en fabrication, mais ils ne doivent remplacer les armes antichars actuelles de 75 mm et de 106 mm, les lance-roquettes de 75 mm et les Entac que vers 1971.

L'engin antiaérien Roland d'auto-défense des petites unités contre les avions volant à basse altitude fait l'objet de mise au point, mais la fabrication de série n'est pas attendue avant 1971. Cette étude est conduite en collaboration avec l'Allemagne fédérale.

En ce qui concerne la fusée Pluton lancée d'un châssis de 13 tonnes et munie d'une petite tête atomique et dont la première unité était prévue pour être opérationnelle en 1972, cette échéance apparaît maintenue, en l'état actuel des choses.

Transmissions.

La production des nouveaux matériels portatifs qui doivent remplacer le matériel en service actuellement à l'échelon des compagnies et des sections, d'une grande efficacité et très maniables, TRIPP 13, TRIPP 11, BLV 100 W, continue à être étalée dans le temps.

Il en est de même des radars de détection au sol.

Matériel de génie.

La fabrication des matériels amphibies Gillois se poursuit à la fois en Allemagne et à l'Arsenal de Lorient ; l'ensemble de la fabrication de ces matériels sera achevé en 1970.

Matériels aériens.

Il s'agit essentiellement de la fabrication de l'hélicoptère de manœuvre SA 330, dont la réalisation a été fortement retardée jusqu'à présent faute de financement dans les budgets précédents.

Cet appareil ne pourra entrer en service qu'à partir de 1969 ; si le financement se déroule normalement, 120 exemplaires sur les 130 prévus auront été alors mis en fabrication.

Les dernières commandes d'hélicoptères Alouette II ont été passées en 1968.

En définitive, on peut émettre la conclusion suivante sur la modernisation de l'Armée de Terre.

La seconde loi-programme avait bien admis que cette modernisation ne serait pas totalement achevée en 1970 et, qu'à cette époque, seules trois divisions seraient entièrement mécanisées, les matériels d'une quatrième étant financés.

Dans la réalité, la mécanisation complète des cinq divisions sera réalisée au mieux en 1976-1977 ; toutefois, les programmes de chars de 30 tonnes et des hélicoptères de manœuvre seront achevés vers 1973-1974.

4° Equipements divers et infrastructure.

Les dépenses d'infrastructure prévues en 1969 se répartissent ainsi :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
54-41. — Intendance	5	5,5	+ 0,5	5	4,6	— 0,4
54-51. — Direction du Matériel.....	8,5	12,5	+ 4	5	15,8	+ 10,8
54-52. — Direction des Transmissions..	12,8	200	+ 187,2	14	41	+ 27
54-61. — Direction du Génie.....	219,7	248	+ 28,3	210	223,6	+ 13,6
54-62. — Acquisitions immobilières...	»	14	+ 14	10	15	+ 5
Totaux	246	480	+ 234	244	300	+ 56

La Direction des Transmissions bénéficie de majorations considérables et, dans une plus faible mesure, la Direction du Génie.

Les crédits affectés à la Direction des Transmissions portent surtout sur les matériels d'exploitation, radioélectriques, téléphoniques, télégraphiques, l'équipement des P. C. nationaux et des réseaux souterrains (17,4 millions de francs), le reste se répartissant entre les travaux d'aménagement des centres de transmissions et radioélectriques de sécurité.

Il s'agit donc d'une véritable modernisation des moyens de fonctionnement et d'exploitation du Service des Transmissions.

En ce qui concerne la Direction du Génie, l'effort porte sur les postes suivants (en autorisations de programme) :

Revalorisation des casernements.....	68 millions de F.		
Casernements neufs	55	—	—
Aménagement des anciennes bases américaines reprises par l'Armée de Terre.....	15	—	—
Camps, stands et champs de tir.....	14	—	—
Ecoles (transferts et modernisation).....	28	—	—
Nouveau camp de Canjuers.....	30	—	—
Aménagement des aérodromes et installations techniques de l'A. L. A. T.....	8	—	—
Logement des sous-officiers.....	15	—	—
Installations d'Outre-Mer	9	—	—

Les autres dépenses concernent surtout l'infrastructure opérationnelle et la rénovation de certaines installations en Allemagne.

Les crédits prévus au titre des acquisitions immobilières concernent surtout l'achat des terrains constituant le nouveau camp de Canjuers, dans le haut Var.

La revalorisation des casernements porte sur l'achèvement de la réalisation du programme de rénovation de 50 casernements et de modernisation des 400 autres casernements.

La construction de nouvelles casernes est réalisée soit au titre d'opérations d'échanges compensés où l'Armée participe avec son budget à raison de 40 % du coût de l'opération, soit au titre d'opérations entièrement financées par le budget des Armées en vue de remplacer certaines constructions délabrées, construites hâtivement en matériaux légers après la dernière guerre.

CHAPITRE V

SECTION MARINE

Les autorisations de programme inscrites à la Section Marine pour 1969 se montent à 2.188,3 millions de francs, soit sensiblement au même niveau qu'au budget de 1968.

Les crédits de paiement s'élèvent à 2.410,3 millions de francs, soit une augmentation de 7,6 % par rapport à 1968.

Soit la répartition suivante des crédits par grandes masses (en millions de francs) :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
Etudes, recherches et prototypes.....	308,3	301,8	— 6,5	233,3	240	+ 6,7
Investissements techniques et industriels.	»	12	+ 12	4,8	5	+ 0,2
Fabrications	1.821,2	1.789,2	— 32	1.918,2	2.096,5	+ 178,3
Infrastructure	82,6	85,3	+ 2,7	77,3	68,8	— 8,5
Totaux	2.212,1	2.188,3	— 23,8	2.233,6	2.410,3	+ 176,7

Les autorisations de programme concernant les études accusent une réduction de 2,1 %, celles concernant les fabrications 1,75 %, tandis que les crédits de paiement correspondants sont en majoration très faible, respectivement de 2,4 % et 9,2 %.

1° **Etudes, recherches et prototypes** (chapitre 51-71).

Les autorisations de programme prévues, soit 301,8 millions, sont supérieures à celles prévues par la seconde loi-programme qui étaient de 149 millions de francs ; elles concernent en réalité soit des autorisations nouvelles, d'un montant de 242 millions de francs (Constructions et armes navales, équipements, télécommunications, aéronautique navale), soit des ajustements d'autorisations anciennes (59,5 millions de francs).

2° Investissements techniques et industriels (chapitre 52-71).

La Direction Technique des Constructions et Armes navales étant dotée d'un compte de commerce, les investissements techniques et industriels sont compris dans les autorisations ouvertes au titre des travaux de fabrication.

Les seules autorisations de programme figurant au chapitre 52-71 concernent des investissements extra-industriels nécessaires à la réalisation des sous-marins nucléaires (12 millions de francs).

3° Constructions et fabrications.

Le tableau suivant indique les variations de crédits entre 1968 et 1969 (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
53-71. — Constructions neuves de la flotte	1.277,3	1.139,6	— 137,7	1.173,3	1.386	+ 212,7
53-51. — Matériel de série de l'aéronautique navale.....	219,1	293,5	+ 74,4	439,4	370	— 69,4
53-72. — Munitions	208	226,9	+ 18,9	195,5	222	+ 26,5
53-73. — Equipement militaire.....	58,8	67	+ 8,2	55	61,5	+ 6,5
53-61. — Service technique des transmissions	23,4	26,2	+ 2,8	22	23	+ 1
53-41. — Habillement	34,6	36	+ 1,4	33	34	+ 1
Totaux	1.821,2	1.789,2	— 32	1.918,2	2.096,5	+ 178,3

Le poste Constructions neuves de la Flotte accuse une très sensible réduction de 10,7 % en autorisations de programme et une majoration de 18 % en crédits de paiement ; le matériel de série de l'Aéronautique navale bénéficie au contraire d'une majoration de 33,9 % en autorisations de programme.

La fabrication de munitions est également en hausse légère, respectivement de 9 % et 13,6 %.

a) *Constructions neuves de la Flotte.*

Le montant des autorisations de programmes nouvelles proposées en 1969 au titre de la seconde loi-programme, soit 912,8 millions de francs, dépasse sensiblement le montant prévu initialement par cette loi pour la même année, soit 499 millions de francs.

Les dépassements concernent d'ailleurs essentiellement la construction des sous-marins lanceurs d'engins M. S. B. S., soit les opérations suivantes, sans les études (en millions de francs) :

Autorisations de programme.

	PREVISIONS de la seconde loi-programme pour 1969.	PROPOSEES AU BUDGET de 1969.	
		Au titre de la loi-programme.	Hors loi- programme.
Sous-marins nucléaires et environnements	296	556,6	»
Corvettes 1 et 2.....	150	175,9	»
Chasseurs de mines.....	25	50,5	»
Refontes A. S. M. et systèmes de détection	28	50,6	»
Avisos et bâtiments de région.....	»	»	55,7
Refonte Colbert.....	»	»	65
Refonte Daphné.....	»	»	10
Bâtiments de servitudes.....	»	»	24
R e c h a n g e s , aléas et ajustements divers	»	79,2	72,1
Totaux	499	912,8	226,8
		1.139,6	

La situation des constructions neuves peut se résumer ainsi :

Force Nucléaire Stratégique. — Le degré d'avancement de la construction des trois sous-marins atomiques lanceurs d'engins est satisfaisant sur le plan des travaux de construction proprement dits ; ainsi qu'il a été indiqué lors de l'examen des crédits de la section commune, c'est en réalité la réalisation de l'engin lui-même qui subit un certain retard, à la fois pour des raisons techniques et pour des raisons financières.

Si le premier de ces sous-marins, le *Redoutable*, sera opérationnel en 1971, l'achèvement des deux autres se poursuivra respectivement jusqu'en 1971 et 1973, leur date de mise en service s'échelonnant jusqu'en 1975.

Programme des corvettes. — La seconde loi-programme prévoyait la construction de cinq escorteurs légers, type « Aconit ».

Le Ministre des Armées a pris, en 1967, la décision de ne construire au titre du deuxième plan à long terme que le prototype et deux bâtiments, et de reporter les autorisations de programme concernant les deux derniers bâtiments sur le troisième plan ; il en résulte une certaine disparité entre le premier bâtiment prototype, l'*Aconit*, d'un déplacement de 3.600 tonnes avec une vitesse de 26,5 nœuds, les autres corvettes, du type C. 67, ayant 5.000 tonnes avec une vitesse de 30 nœuds, un système d'armes plus complet, et les deux derniers bâtiments reportés sur le troisième plan, qui doivent bénéficier d'une vitesse encore plus grande et d'une plus grande efficacité d'armement A. S. M.

Les restrictions budgétaires nouvelles imposées au budget de 1969 ont conduit à disjoindre la construction des deux autres corvettes retenues du type C. 67, ce qui retardera bien au-delà de 1970 l'achèvement de la deuxième de ces corvettes.

Cette décision d'étaler l'exécution du programme des corvettes est grave du fait que le nouveau type de bâtiment est destiné à remplacer, après 1970, une partie des escorteurs en service actuellement et qui seront tous hors d'âge vers 1975.

Le remplacement de ces bâtiments est une œuvre de longue haleine qui ne peut s'accomplir qu'étalé sur une longue période

Programme des frégates. — Les deux unités de 5.700 tonnes de ce type de bâtiment, armé d'engins anti-aériens Masurca et anti-sous-marins Malafon, sont achevées ; le premier de ces bâtiments, le *Suffren* est entré en service en 1968 ; le second, le *Duquesne*, doit être admis au service actif au cours de 1969.

Programme du sous-marin nucléaire de chasse. — La construction d'un sous-marin nucléaire de chasse de 5.000 tonnes, le *Rubis*, prévue d'ailleurs par la seconde loi-programme, qui avait déjà été reportée de 1968 à 1969 faute de financement, vient de faire l'objet d'un nouvel ajournement, selon toute probabilité, à la troisième loi-programme ; une des raisons données, en plus des difficultés finan-

cières, est l'avantage de faire bénéficier ce type de bâtiment de l'expérience acquise lors des essais du premier sous-marin atomique lanceur d'engins, le *Redoutable*.

Rénovation de la flotte en service. — Le programme de refonte des 15 escorteurs d'escadre pour la lutte anti-sous-marine, avec installation du système d'exploitation navale des informations tactiques (S. E. N. I. T.), se poursuit. Cette refonte concernera, en 1969 et 1970, *La Galissonnière*.

Il en est de même de la modernisation des 25 autres escorteurs d'escadre ou rapides, avec amélioration des moyens de détection anti-sous-marine.

Ces aménagements ne permettront toutefois pas de prolonger la vie de ces bâtiments au-delà de 1975.

La refonte du croiseur *Colbert*, dont le financement est prévu au budget de 1969, dont permettre d'ici 1970 l'aménagement de ce bâtiment en lance-missiles.

La refonte des appareils propulsifs des six sous-marins type *Narval* se poursuit lentement pour n'être achevée que vers 1970.

En même temps que la construction des deux derniers sous-marins type *Daphné* suit son cours pour être achevée, avec lenteur, en 1970, il a été décidé de procéder à une refonte des sous-marins de ce type déjà en service.

Autres constructions. — L'achèvement de l'avisos escorteur *Balny* (qui remonte à la tranche 1956) et celui du transport ravitailleur de munitions *Achéron* se poursuivent également avec lenteur.

Le sort de ce dernier bâtiment pose quelque inquiétude ; sa construction risque d'être, en effet, arrêtée définitivement faute de crédits.

Par contre, le transport de chalands de débarquement *Orage*, mis sur cale en 1965, et indispensable aux transports de matériels vers le Centre d'expérimentation du Pacifique, ainsi que le bâtiment d'expérimentation, *Henri-Poincaré* (ex-pétrolier de 19.500 tonnes transformé), destiné à participer aux expérimentations du Centre d'essai des Landes, sont entrés en service en 1968.

Il est nécessaire d'indiquer enfin la mise en chantier progressive de cinq chasseurs de mines (au lieu des huit initialement prévus), destinés à garder les approches des ports de refuge des sous-marins nucléaires, ainsi que le financement inscrit au budget de 1969 pour

la construction de petits bâtiments de surveillance côtière (avisos et bâtiments de région).

Le tonnage de la flotte (bâtiments armés ou en réserve), qui s'élevait à 359.210 tonnes au 31 décembre 1967, atteindra 384.685 tonnes au 31 décembre 1968 par suite de l'excédent des bâtiments entrés en service durant 1968 (frégate *Suffren*, bâtiment d'expérimentation *Henri Poincaré*, T. C. D. *Orage*, etc.) par rapport aux bâtiments rayés de la flotte durant la même période (transport *Foudre*, bâtiment hydrographique *Beautemps Beaupré*, etc.).

Mais sur ces 384.685 tonnes figure un montant de près de 120.000 tonnes sans valeur militaire et destiné seulement à pourvoir aux besoins logistiques des forces navales ainsi qu'à ceux des Centres d'expérimentation du Pacifique et des Landes (bâtiments de soutien logistique, bâtiments magasins, bâtiments paquebots vie, pétroliers, transports, etc.).

En définitive, du fait du retard ou des mesures d'ajournement apportés à son programme de constructions neuves, la Marine n'aura en 1970 atteint que très partiellement ses objectifs, alors qu'à partir de cette date une grande partie de la flotte sera d'un âge avancé.

b) *Matériel de série de l'Aéronautique Navale.*

Les prévisions de la seconde loi-programme pour les fabrications concernant l'Aéronautique Navale, et qui se montaient pour 1969 à 67 millions de francs, sont sensiblement dépassées puisque les autorisations de programme réelles figurant au budget s'élèvent à 94 millions de francs auxquels il y a lieu d'ajouter, hors programme, les études de navalisation du *Jaguar* et 171,5 millions au titre de dépenses diverses, soit les opérations suivantes :

Opérations loi-programme :

Complément Breguet Atlantic.....	10	millions de F.
Complément Super Frelon.....	2	— —
Achat de 15 avions Nord 262.....	82	— —

Autres opérations :

Avions Jaguar (étude de navalisation).....	28	— —
Rechanges, équipements et divers.....	171,5	— —

Total 293,5 millions de F.

En ce qui concerne les appareils de grande exploration maritime Breguet Atlantic, 36 appareils sur les 40 prévus étaient livrés au 1^{er} août dernier, venant progressivement remplacer les appareils américains Neptune P2-V7.

Pour les hélicoptères Super Frelon, 4 appareils seulement étaient livrés au 1^{er} août 1968, le reste, soit 8 appareils, devant être livré d'ici à 1970, auxquels s'ajoutent les quatre Super Frelon destinés à la D. I. R. C. E. N.

Les avions Nord 262, dont l'achat a été décidé, sont destinés à servir d'avions de servitude et d'école en remplacement de matériels à bout de souffle.

La navalisation du Jaguar permettra d'assurer, à partir de 1973, le remplacement des avions d'assaut Etendard. Il est prévu un lot de 80 de ces appareils.

Par contre, une certaine inquiétude se fait jour pour le maintien du potentiel militaire de l'Aéronautique navale dans l'avenir.

En effet, aucun avion embarqué n'est prévu pour le remplacement de l'appareil de lutte A. S. M. embarqué Alizé dont la disparition interviendra vers 1973.

Par ailleurs, le nombre d'hélicoptères Super Frelon, commandés jusqu'à présent, est insuffisant pour assurer le remplacement des hélicoptères de combat H. SS 1 et Alouette III.

Les intercepteurs Crusader, qui donnent entière satisfaction, ne pourront être maintenus en service au-delà de 1975.

c) *Autres fabrications.*

Les autorisations de programme prévues sur le chapitre 53-72 pour les munitions concernent à la fois les munitions pour la flotte (40,3 millions de francs), les torpilles et mines (37,1 millions de francs), les munitions et engins pour l'Aéronautique navale (38,3 millions de francs) et les armes nouvelles télécommandées (97,3 millions de francs).

Les nouveaux systèmes d'armes de lutte anti-sous-marine (missiles Malafon, torpilles évoluées) ou anti aériens (missiles Tartar et Masurca) sont venus remplacer progressivement, à bord des bâtiments, les anciens types d'armes classiques.

Toutefois, l'accroissement de la menace présentée par les missiles aérodynamiques fait regretter l'ajournement, pour des raisons financières, du système sol-air à courte portée que constituait le programme Mandragore.

Les crédits prévus au chapitre 53-73 — Equipements militaires — concernent, en dehors d'une petite autorisation de programme de 2 millions de francs, accordée au titre de la loi-programme pour les équipements d'études océanographiques et gravimétriques liées à la mise en œuvre des sous-marins atomiques, les opérations de modernisation de l'équipement côtier, des stations radars, etc...

4° Infrastructure.

La répartition des crédits proposés est la suivante (en millions de francs) :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1968	1969	Différences.	1968	1969	Différences.
54-41. — Commissariat de la marine....	5	4	— 1	5,5	4,8	— 0,7
54-51. — Bases de l'aéronautique navale.	21	22,3	+ 1,3	22	21	— 1
54-61. — Travaux et installations des travaux maritimes.....	54	58,4	+ 4,4	47	43	— 4
54-62. — Acquisitions immobilières....	2,6	0,6	— 2	2,8	>	— 2,8
Totaux	82,6	85,3	+ 2,7	77,3	68,8	— 8,5

Il n'y a donc pas de sensibles différences avec les crédits accordés en 1968.

Les autorisations de programme nouvelles prévues au titre des bases de l'Aéronautique Navale concernent surtout, comme en 1968, l'aménagement d'ateliers techniques à la nouvelle base de Landivisiau qui a accueilli plusieurs formations de l'aviation embarquée, Etendard, Crusader et Alizé.

Les crédits figurant au chapitre 54-61 (installations des travaux maritimes) concernent essentiellement :

— le regroupement des écoles de la Marine à Brest, Toulon (Saint-Mandrier) et Hourtin (20 millions de francs) ;

— à Brest, l'amélioration des postes d'accostage pour grands bâtiments (2,3 millions de francs), la construction de la caserne « Penfeld » pour les équipages des bâtiments en grand carénage (2,7 millions de francs), la construction d'un cercle pour officiers mariniers (3,3 millions de francs) ;

— à Toulon, le casernement du groupe des commandos de fusiliers-marins (6,1 millions de francs), la remise en état de la grande jetée (1,5 million de francs).

Infrastructure de la Force Nucléaire Stratégique M. S. B. S.

Toutes les dépenses concernant les environnements de la F. N. S. constituée par les sous-marins atomiques lanceurs d'engins se trouvent regroupées, y compris les dépenses d'infrastructure, au chapitre 53-71 sous la même rubrique que la construction des sous-marins elle-même.

La mise en œuvre de cette infrastructure se répartit entre :

— les installations de la presqu'île de Crozon, dans la rade de Brest (Ile Longue, Guenvenez et Fort de Crozon) destinées à la remise en condition des sous-marins nucléaires, au stockage et à la préparation des missiles et au logement du personnel ;

— à Brest même, les installations destinées à l'hébergement, l'instruction et l'entraînement des équipages relevés, et au carénage des S. N. L. E. ;

— à Rosnay (Indre), les installations nécessaires aux transmissions à très basse fréquence avec une annexe aménagée à Kerlouan (Finistère).

Les études concernant les installations de l'Ile Longue sont pratiquement achevées ; les marchés de génie civil sont en cours soit de réalisation, soit de passation, l'achèvement des travaux étant prévu en 1969 et 1971.

En ce qui concerne les installations de Brest, l'appel d'offres concernant le centre de sous-marins des Roches Douvres est en cours ; les études concernant le Centre d'entraînement et les installations de carénage sont très avancées.

Quant aux installations de Rosnay et de Kerlouan, les marchés de génie civil ont été passés.

Les autorisations de programme accordées pour ces travaux se montent à ce jour :

Infrastructure de la presqu'île de Crozon et de Brest.....	378,9 millions de F.
Stations V. L. F. et L. F.....	214,2 — —
	<hr/>
Total	593,1 millions de F.

Les prévisions totales de dépenses portent sur environ 722 millions de francs.

ANNEXE

Evolution de 1965 à 1969 des crédits de la Section commune relatifs à la Force nucléaire stratégique.

CHAPITRES	1965	1966	1967	1968	1969
	(En millions de francs.)				
1. — <i>Autorisations de programme.</i>					
51-87. — Recherches et moyens d'essais. — Equipement	265,8	297	336,1	344,9	199
51-91. — Investissements dans les champs de tir (nouveau).....	»	»	»	»	174
51-88. — Etudes spéciales Atome.....	2.228	2.657	2.580,5	2.412	1.571
51-89. — Etudes spéciales Engins.....	762	1.012	1.245,6	1.607,9	1.759,5
51-90. — Direction des Centres d'expérimen- tation nucléaire. — Etudes spé- ciales	835	632,5	581	540,4	480
51-92. — Armement atomique tactique.....	»	»	210	29	244
2. — <i>Crédits de paiement.</i>					
51-87. — Recherches et moyens d'essais. — Equipement	241,7	310,6	346,5	340,2	174
51-91. — Investissements dans les champs de tir (nouveau).....	»	»	»	»	157,3
51-88. — Etudes spéciales Atome.....	2.299	2.539	2.858	2.519	1.899,5
51-89. — Etudes spéciales Engins.....	623	855	996,5	1.335,6	1.450
51-90. — Direction des Centres d'expérimen- tation nucléaire. — Etudes spé- ciales	836	775,5	688	599	457
51-92. — Armement atomique tactique.....	»	»	50	110	134

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 35.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte. — Il est ouvert au Ministre des Armées, pour 1969, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 14.233.936.000 F et à 2.883.329.000 F, applicables au titre V « Equipement ».

Commentaires. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses en capital des services militaires.